

---

# Conférence du désarmement

24 janvier 2012

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille deux cent quarante-troisième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 24 janvier 2012, à 10 heures

*Président:* M. Luis Gallegos Chiriboga.....(Équateur)

GE.12-63733 (F) 260614 020714



\* 1 2 6 3 7 3 3 \*

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en espagnol*): Je déclare ouverte la 1243<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant de commencer nos travaux d'aujourd'hui, je voudrais, quoique tardivement, saisir cette occasion pour dire au revoir aux collègues qui ont quitté la Conférence à l'issue de nos travaux, en septembre dernier, à savoir l'Ambassadeur Alberto Dumont, de l'Argentine, l'Ambassadeur Wang Qun, de la Chine, l'Ambassadeur Fernando Rojas Samanez, du Pérou, et l'Ambassadeur Valery Loshchinin, de la Fédération de Russie. Permettez-moi, au nom de la Conférence, d'exprimer à leurs délégations respectives notre profonde gratitude pour les nombreuses contributions des plus utiles que leurs représentants ont apportées aux travaux de la Conférence au cours de leurs mandats, et de leur adresser nos meilleurs vœux de succès dans leurs nouvelles fonctions.

Je tiens aussi à rendre hommage à une éminente personnalité, qui est encore avec nous à la Conférence, mais qui s'apprête à quitter Genève pour prendre d'autres fonctions importantes. L'Ambassadeur Éric Danon, de la France, s'est forgé une réputation qui dépasse le cadre de la Conférence du désarmement. En sa qualité d'Ambassadeur de la France pour les affaires de désarmement, il a fait montre de grandes compétences et de ténacité, et cela a été un honneur de travailler avec lui au cours des dernières semaines écoulées. Au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, je lui souhaite un plein succès dans ses nouvelles activités.

Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue aux collègues qui ont récemment pris leurs fonctions en tant que représentants de leur gouvernement à la Conférence du désarmement, à savoir l'Ambassadeur Antonio Guerreiro, du Brésil, l'Ambassadrice Elissa Golberg, du Canada, l'Ambassadeur Wu Haitao, de la Chine, l'Ambassadrice Sujata Mehta, de l'Inde, l'Ambassadeur Mari Amano, du Japon, l'Ambassadeur Steffen Kongstad, de la Norvège, et l'Ambassadeur Alexey Borodavkin, de la Fédération de Russie. Je saisis cette occasion pour les assurer de notre appui et de notre coopération sans réserve dans la perspective de nos tâches à venir.

J'aimerais à présent faire quelques remarques liminaires. Alors que s'ouvre une nouvelle session de la Conférence du désarmement, je voudrais tout d'abord remercier les présidents précédents des efforts qu'ils ont accomplis dans le cadre de cette importante instance, en particulier la présidence cubaine, qui nous a immédiatement précédés. Je tiens également à rendre hommage aux 90 présidences et plus qui, au cours des quinze dernières années écoulées, se sont efforcées, avec diligence mais sans beaucoup de succès, d'aboutir à un programme de travail permettant de surmonter le blocage qui paralyse la Conférence depuis plus de quinze ans maintenant.

Par ailleurs, je voudrais dire que le Gouvernement équatorien fonde de grands espoirs sur la capacité de la Conférence à sortir de l'impasse en 2012 et, ce faisant, à reprendre sa place légitime sur la scène internationale en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Le désarmement et la non-prolifération sont des questions de la plus haute importance pour l'Équateur, comme en témoigne sa politique étrangère, et c'est pourquoi nous avons adhéré à la plupart des traités et conventions multilatéraux de désarmement.

L'Équateur, pays pacifiste, considère la diplomatie multilatérale comme le moyen approprié pour traiter les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaire, et réaffirme l'importance du multilatéralisme en tant que principe directeur des négociations dans ce domaine.

Conformément à ces principes, nous avons engagé un processus de consultations fondé sur le mandat contenu dans la résolution 66/59 de l'Assemblée générale, un texte à la fois général et transparent, inclusif et démocratique. Dans le cadre de ce processus, nous nous sommes efforcés de tenir compte des vues et opinions de toutes les délégations.

À la suite des réunions de coordination qui se sont déroulées, j'ai acquis, comme beaucoup de personnes ici présentes, la conviction que le blocage de la Conférence ne résultait pas de simples problèmes de procédure ou de la question de l'adoption d'un programme de travail, mais qu'il trouvait son origine dans des considérations géopolitiques et stratégiques bien plus graves et profondément ancrées, et dans des facteurs liés aux équilibres régionaux que nous ne pouvons ni éviter ni ignorer.

Cependant, nous ne pouvons pas non plus ignorer que le niveau de frustration des États membres de la Conférence du désarmement est tel que nous avons atteint un stade critique. En témoignent les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa toute dernière session, en particulier les résolutions L.13, L.39 et L.40, dans lesquelles il est demandé qu'un programme de travail soit adopté à la première session de 2012.

Permettez-moi de rappeler ma propre expérience alors que je siégeais il y a douze ans, dans cette même salle prestigieuse, en qualité de Représentant permanent de l'Équateur, et que, au terme d'intenses négociations, l'Équateur et d'autres pays avaient fini par être admis en tant que membres de cette importante instance.

À l'époque, dans ma déclaration finale, j'ai exprimé l'espoir qu'à l'aube d'un siècle nouveau, la Conférence en viendrait à adopter un plan d'action en réponse à la demande mondiale de paix et de désarmement. J'ai également suggéré aux États membres qu'ils surmontent leur désaccord sur la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et souligné que des temps nouveaux exigeaient de nouvelles façons de penser et de nouveaux paradigmes pour parvenir au désarmement. Aujourd'hui, je me retrouve dans cette majestueuse enceinte pour présider une instance qui risque fort de perdre de son utilité et de son importance sur la scène internationale en raison de son incapacité à adopter un programme de travail.

Les consultations organisées par la présidence, qui ont consisté tout d'abord à mener des pourparlers bilatéraux informels avec certains membres et à distribuer à tous les membres un document interne destiné à alimenter le débat, ont clairement montré qu'il n'y avait pas d'accord pour aller de l'avant sur les différents points de l'ordre du jour de la Conférence. La présidence considère que ce problème est plus qu'une question de formulation. Il n'y a aucun accord en vue.

Ce processus consultatif a en outre clairement montré que les avis étaient partagés concernant l'avenir de la Conférence. D'une part, certains membres affirment qu'elle a de la valeur en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, alors que d'autres se demandent si elle conserve une raison d'être après quinze ans de blocage. En réalité, la Conférence pâtit sérieusement jusqu'à son fondement même d'un manque persistant de résultats, ce dont témoigne l'absence d'un programme de travail qui nous permette de reprendre un travail de fond. Beaucoup pensent qu'un programme de travail n'est pas nécessaire. L'absence d'accord sur un tel programme a empêché toute discussion sur l'ouverture de négociations.

D'autre part, les consultations ont mis en évidence la tendance de certains États à réduire la Conférence à la seule question des matières fissiles, alors qu'en réalité il s'agit de deux choses différentes. De mon point de vue, l'existence de l'une ne dépend pas du règlement de l'autre. Il va sans dire que la négociation d'un traité sur les matières fissiles dans le cadre de la Conférence serait, pour beaucoup d'États, le résultat idéal. Cependant, dans les circonstances présentes, il est peu probable que ce résultat soit atteint, compte tenu, en particulier, du point de vue d'un ou de plusieurs États concernant les questions de sécurité.

La Conférence doit donc être capable de travailler en dehors de la question du traité sur les matières fissiles, faute de quoi nous deviendrons tous otages, puisque l'absence de consensus sur une question nous empêchera dans ce cas de progresser sur les autres.

De toute évidence, la question du traité sur les matières fissiles est omniprésente dans les débats de la Conférence. Des nouvelles idées sont nécessaires pour surmonter la paralysie et l'immobilisme, mais pour y parvenir, nous devons nous distancer des thèmes centraux de la Conférence et tout reconsidérer sous un angle nouveau.

Notre intérêt pour la sécurité internationale et le désarmement mondial est certainement plus important que les quatre questions centrales de l'ordre du jour, et c'est par là que nous trouverons une issue à l'impasse actuelle.

Au vu de ce qui précède, la présidence vous invite à réfléchir à ceci:

Si nous sommes optimistes et estimons que la Conférence a un avenir, ne devrions-nous pas reconnaître que l'incapacité de produire des résultats menace sa crédibilité et son existence même?

Si l'absence de résultats est due à des facteurs extérieurs (par exemple, à l'environnement de sécurité actuel), ne serait-il pas préférable de décider de suspendre les travaux de la Conférence en attendant qu'une solution politique soit trouvée?

Si la majorité des États membres de la Conférence estime qu'il sera difficile de s'entendre sur l'adoption d'un programme de travail cette année, ne serait-il pas préférable de ne réunir la Conférence que pour une durée limitée en attendant que le contexte politique s'améliore?

S'il est vrai que notre obsession pour les quatre questions centrales inscrites à notre ordre du jour nous empêche de promouvoir la sécurité internationale et le désarmement, pourquoi ne pas demander à l'Assemblée générale de convoquer enfin une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, afin d'examiner l'ensemble du dispositif, comme l'ont proposé de nombreux États?

Au cours des quinze dernières années, nous avons affirmé à maintes reprises que la Conférence avait été créée pour négocier, et non pour discuter des questions de désarmement. Pourtant, nous avons, année après année, passé notre temps à discuter du programme de travail, comme s'il était le principal problème.

Posons-nous donc la question de savoir s'il n'aurait pas été plus utile d'examiner les différents enjeux et si cela ne nous aurait pas rapprochés de nos objectifs et de la négociation de certains sujets.

Nous pourrions ensuite élargir le débat sur les questions intéressant la Conférence dans l'espoir de trouver un terrain d'entente nous permettant d'avancer.

Pour traiter de questions aussi essentielles que celles-ci, la présidence propose de tenir une série de séances plénières pour donner à tous les membres l'occasion de débattre franchement, honnêtement et dans un esprit d'ouverture de l'avenir de cette instance.

Je prie M. Tokayev, Secrétaire général de la Conférence, de nous donner lecture d'un message adressé à la Conférence par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon.

**M. Tokayev** (Secrétaire général de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président. Je vous donne lecture du message du Secrétaire général:

Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de saluer la Conférence du désarmement aujourd'hui. Cette instance a, pendant longtemps, été l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. La Conférence et les instances qui l'ont précédée ont à leur actif des réalisations marquantes. C'est à Genève que la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité interdisant de placer des

armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol et la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles ont été discutées ou négociées, pour beaucoup durant la guerre froide, prouvant qu'il était possible d'établir des normes juridiques mondiales même à des périodes de profonds désaccords politiques.

Pourtant, aujourd'hui, cette auguste instance ne répond plus aux attentes. La dernière fois qu'elle s'est acquittée du mandat de négociation que l'Assemblée générale lui avait confié, c'était en 1996, lorsque le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été conclu, au terme d'un intense processus de trois ans. Non seulement les États membres sont en désaccord au sujet des priorités de la Conférence, mais la règle du consensus, qui a si bien servi cette instance par le passé, est aujourd'hui utilisée en fait comme un droit de veto pour bloquer toute tentative de sortir de l'impasse.

Certains États prônent l'ouverture de négociations sur un désarmement nucléaire. Quelques-uns souhaitent interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Plusieurs aspirent à un traité visant à protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes. D'autres tiennent à un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Même si, dans leur grande majorité, les États membres sont prêts à ouvrir des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles, certains désirent que le résultat de telles négociations soit soumis à des conditions préalables, même s'il ne fait aucun doute que les intérêts nationaux de sécurité peuvent être défendus efficacement lors des négociations, puis, par la suite, au moment de la signature ou de la ratification d'un instrument.

L'avenir de la Conférence est entre les mains de ses États membres. Toutefois, je ne puis me résoudre à en observer sans broncher le déclin, tandis que des États envisagent d'autres mécanismes de négociation. La réunion de haut niveau que j'ai organisée en septembre 2010 et la séance plénière de suivi tenue en juillet dernier par l'Assemblée générale n'étaient pas uniquement destinées à critiquer le statu quo, même si ces critiques ont occupé une place prépondérante. Elles ont, avant tout autre chose, donné à la communauté internationale l'occasion d'exprimer son appui en faveur de nouveaux progrès dans ce domaine.

En 2012, l'avenir de la Conférence sera comme jamais auparavant au cœur de toutes les attentions. Déplorer les contraintes imposées par le règlement intérieur ou «l'absence de volonté politique» ne suffit plus à expliquer l'absence de progrès. L'Assemblée générale est saisie de la question et, si la Conférence reste dans l'impasse, sera prête à étudier de nouvelles solutions pour promouvoir le processus de désarmement.

Je vous exhorte à profiter de l'occasion, alors que le monde s'emploie activement à faire progresser les objectifs de désarmement. J'en appelle à vous pour appuyer l'ouverture immédiate de négociations, dans le cadre de la Conférence, sur les questions convenues relatives au désarmement. Un accord préalable sur leur portée ou leur résultat final ne doit en aucun cas conditionner l'ouverture de telles négociations, ni servir de prétexte pour s'y soustraire. La marée du désarmement est en train de monter, mais la Conférence du désarmement risque pourtant de sombrer. Redonnons à la Conférence le rôle central qu'elle peut et doit jouer pour renforcer l'État de droit dans le domaine du désarmement. Nous avons pour responsabilité commune de faire fonctionner la Conférence du désarmement, non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour les générations à venir.

Ainsi s'achève le message du Secrétaire général de l'ONU.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je remercie M. Tokayev de nous avoir communiqué cet important message du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et le prie de transmettre au Secrétaire général nos remerciements pour son message et de lui faire savoir que tous les États membres sont conscients de l'importance de ce message.

J'invite maintenant la Conférence à adopter une décision concernant les demandes présentées par des États non membres désireux de participer à nos travaux. Ces demandes, qui font l'objet du document CD/WP.570, émanent des États suivants: Albanie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Jordanie, Lettonie, Libye, Lituanie, Népal, Oman, Philippines, Portugal, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovénie, Thaïlande et Uruguay.

J'ajoute à cette liste les demandes provenant de deux autres pays, l'Estonie et le Qatar. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément au règlement intérieur? Merci. Il en est ainsi décidé.

Nous allons à présent faire une brève pause, sans lever la séance, pour laisser aux observateurs le temps de prendre les places qui leur sont attribuées. Bienvenue à eux.

Passons à présent à l'adoption de l'ordre du jour pour la session de 2012. Il ressort de mes consultations que le projet d'ordre du jour pour la présente session fait consensus. Puis-je considérer que la Conférence décide d'adopter l'ordre du jour contenu dans le document CD/WP.569 dont vous êtes saisis? Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé. Le secrétariat publiera l'ordre du jour en tant que document officiel de la Conférence.

J'aimerais à présent faire la déclaration suivante: «S'agissant de l'adoption de l'ordre du jour, je voudrais dire, en ma qualité de Président de la Conférence, que pour moi, s'il y a consensus à la Conférence pour traiter une question donnée, cela pourra se faire dans le cadre de cet ordre du jour. La Conférence prendra également en compte les articles 27 et 30 de son règlement intérieur.»

Je passe maintenant à la liste des orateurs.

**M<sup>me</sup> Gottemoeller** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): En préambule à mes remarques, permettez-moi de féliciter l'Équateur, et vous-même en particulier, d'avoir accédé à la première présidence de la session annuelle de 2012 de la Conférence du désarmement. L'Ambassadrice Kennedy et moi-même vous adressons tous nos vœux pour la conduite des travaux de cette instance et vous pouvez compter sur l'appui sans réserve de notre délégation. J'exprime en outre nos souhaits les meilleurs aux autres présidents de la session de 2012, à savoir l'Allemagne, l'Égypte, l'Éthiopie, la Finlande et la France. Nous attendons avec intérêt de travailler avec chacun d'entre vous cette année.

Je me suis exprimée lors de la séance d'ouverture de la Conférence, en janvier dernier, et je me réjouis d'être à nouveau ici aujourd'hui pour mettre l'accent sur les progrès accomplis au cours de l'année écoulée en matière de limitation des armements et de désarmement. Le nouveau Traité START est entré en vigueur le 5 février 2011. Sa mise en œuvre se poursuit à un rythme régulier, et elle devrait contribuer positivement aux bonnes relations entre les États-Unis et la Russie. Le Traité représente un solide fondement en vue de nouvelles réductions bilatérales, et une étape importante sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Des discussions entre nos deux Gouvernements sur les prochaines étapes ont déjà commencé.

J'ai également le plaisir de vous signaler que l'Accord pour la gestion et l'élimination du plutonium conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie, de même que ses protocoles, sont entrés en vigueur en 2011. Aux termes de cet accord, les deux pays sont tenus d'éliminer chacun pas moins de 34 tonnes de plutonium excédentaire de qualité militaire, soit suffisamment de matières pour fabriquer environ 17 000 armes nucléaires au total.

Au-delà des questions bilatérales, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont engagé un dialogue régulier sur les questions de vérification et les mesures de confiance liées au désarmement nucléaire, conformément à l'engagement qu'ils ont pris de s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Les États-Unis sont fiers d'être à la pointe des efforts de transparence, qu'il s'agisse de déclarer publiquement leurs stocks d'armes nucléaires, de participer aux mesures volontaires d'inspection et aux inspections prévues par les traités, de travailler avec d'autres États pour développer les échanges entre forces armées, entre scientifiques et entre laboratoires, d'organiser des inspections sur place ou d'informer régulièrement les autres États de leur programme nucléaire et de leurs efforts de désarmement.

Les États-Unis sont résolus à obtenir la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous travaillons actuellement à sensibiliser le Sénat et l'opinion publique américaine aux avantages de ce Traité. Alors que nous allons de l'avant, nous engageons tous les gouvernements à déclarer ou réaffirmer leur engagement à ne pas procéder à des essais nucléaires, et nous tenons à remercier et féliciter le Ghana, la Guinée, le Guatemala et l'Indonésie d'avoir ratifié le Traité au cours de l'année écoulée. Nous invitons tous les autres États visés à l'annexe II à se joindre à nous et à ratifier cet instrument.

J'ai également le plaisir de rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne l'extension des garanties de sécurité négatives instituées par les traités dans les zones exemptes d'armes nucléaires. Le Gouvernement de M. Obama a transmis au Sénat, pour avis et consentement à ratification, les protocoles pertinents aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et dans le Pacifique Sud. Nous constatons en outre avec satisfaction que les États dotés d'armes nucléaires et les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sont parvenus à résoudre d'anciens différends concernant la formulation du Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Avec les autres États dépositaires du TNP, nous avons résolument appuyé les efforts faits par le facilitateur de la conférence de 2012 pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, Jaakko Laajava, Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la politique de sécurité de la Finlande.

S'agissant de la Convention sur les armes chimiques, les États-Unis sont fiers des progrès accomplis dans l'instauration d'un monde exempt d'armes chimiques. Nous progressons constamment dans la destruction de nos armes chimiques. D'ici à avril prochain, nous devrions avoir achevé de détruire 90 % de notre stock. Les 10 % restants seront détruits dans le respect absolu de la sécurité des personnes, de l'environnement et des normes nationales relatives à la sécurité et aux émissions, conformément aux dispositions de la Convention.

Le mois dernier, les États parties à la Convention sur les armes biologiques se sont réunis ici, à Genève, à l'occasion de la septième Conférence d'examen de la Convention. Ils sont convenus d'un ensemble de points à inscrire en permanence à l'ordre du jour, concernant la mise en œuvre de la Convention au niveau national, les innovations scientifiques et technologiques, et l'assistance et la coopération. Tous ces points

contribueront à amplifier l'effet de la Convention et à faire converger les différents travaux entrepris dans les secteurs de la sûreté, de la santé publique, du respect des dispositions et de la recherche scientifique. Ce travail a été accompli sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Paul van den Ijssel, notre collègue de la Conférence.

Monsieur le Président, avant de poursuivre sur les questions qui intéressent la Conférence, j'aimerais, si vous me le permettez, évoquer les récents événements survenus concernant la proposition relative à un code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, soumise par l'Union européenne. Au cours des quatre dernières années, les experts des États-Unis et de l'Europe se sont consultés régulièrement sur les différentes moutures du texte du code de conduite pour les activités spatiales. Après un examen approfondi de l'initiative de l'Union européenne réalisé au niveau des différentes institutions, les États-Unis ont décidé d'engager des consultations officielles avec l'Union européenne et les puissances spatiales pour élaborer un code international de conduite, la viabilité à long terme de l'environnement spatial étant mise en péril par la présence de débris spatiaux et par des activités irresponsables dans l'espace.

Comme l'a annoncé la Secrétaire d'État Hillary Clinton le 17 janvier, les États-Unis sont disposés à travailler dans le cadre d'un partenariat actif avec tous les gouvernements pour élaborer un code susceptible d'être adopté par la majorité des puissances spatiales du monde. Nous pensons qu'un code international de conduite peut contribuer à la pérennisation de l'espace et promouvoir une utilisation sûre et responsable de cet environnement, tout en évitant que le droit inhérent de tout État à la légitime défense ne soit entravé. Alors que les pays et les entreprises sont de plus en plus nombreux à utiliser les moyens spatiaux, il est dans notre intérêt commun de promouvoir une action responsable de leur part. Un code international largement accepté pourra encourager des comportements responsables dans l'espace et permettra de montrer du doigt ceux qui agissent de façon irresponsable, tout en réduisant les risques d'incident, d'erreur d'interprétation, de méfiance et de malveillance.

Nous comptons, cette année et au-delà, participer activement aux discussions internationales concernant un tel code de conduite. Dans le cadre de ce processus, les États-Unis attendent beaucoup des réunions multilatérales d'experts que l'Union européenne prévoit d'organiser dans un proche avenir. Nous attendons également beaucoup de la réunion du groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures propres à renforcer la transparence et la confiance dans les activités spatiales, qui doit avoir lieu dans le courant de l'été prochain. Cette réunion nous apparaît comme une occasion importante d'élaborer des mesures pratiques pour renforcer la transparence et la confiance tout en garantissant l'exploitation pacifique de l'espace.

J'aimerais maintenant, si vous me le permettez, évoquer l'impasse de la Conférence du désarmement. S'il est vrai que la communauté internationale a obtenu des résultats dans de nombreux domaines au cours de l'année écoulée, il semble néanmoins que la Conférence du désarmement ne soit pas plus en mesure aujourd'hui qu'en janvier de l'année dernière d'entreprendre un travail digne de ce nom. En dépit des efforts herculéens déployés par un certain nombre d'États membres de la Conférence, celle-ci reste plongée en pleine léthargie et ne s'est pas rapprochée de l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, c'est-à-dire sur la prochaine étape logique et nécessaire du processus multilatéral de désarmement nucléaire.

Certes, nous avons vu quelques lueurs d'espoir l'année dernière. L'Australie et le Japon ont accueilli, en marge de la Conférence, une série de débats approfondis entre experts techniques des matières fissiles, qui ont donné à la communauté internationale l'occasion d'échanger des points de vue et d'ouvrir des perspectives d'une façon structurée et organisée. Les résumés de ces discussions, établis par les présidents, contribueront utilement à nos connaissances collectives lorsque ces négociations finiront par s'ouvrir. Les

États-Unis ont engagé une concertation entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres États dans le but de débloquer la négociation d'un traité sur les matières fissiles à la Conférence et de préparer nos pays à ce qui sera très certainement une négociation laborieuse et techniquement complexe. L'été dernier, le Secrétaire général de l'ONU a invité les États Membres à poursuivre leurs discussions pour trouver des moyens d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du mécanisme multilatéral de désarmement de l'ONU et, plus particulièrement, de la Conférence du désarmement.

Les États-Unis considèrent avec regret que, malgré leur utilité, ces efforts n'ont pas permis d'atteindre le résultat souhaité, c'est-à-dire de permettre l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et d'engager un travail sur les autres questions importantes. Lorsque notre Secrétaire d'État, M<sup>me</sup> Clinton, s'est adressée à la Conférence en février dernier, elle a souligné, en substance, que la question de la sécurité nucléaire mondiale était trop importante pour que nous puissions nous permettre de laisser de côté définitivement la question des matières fissiles. À la dernière session de la Première Commission de l'Assemblée générale, nous avons tous été les témoins et les victimes d'un sentiment de frustration croissant face au statu quo observé ici, à Genève. Sans surprise et non sans justification, beaucoup de membres de la communauté internationale perdent patience face à la situation actuelle de la Conférence.

Chaque Gouvernement représenté dans cette salle, y compris le mien, a des préoccupations et des obligations nationales associées à un traité sur les matières fissiles. Toutefois, en tant que gouvernements responsables, nous avons aussi une obligation collective et une responsabilité envers la paix et la sécurité internationales, objectif auquel un traité sur les matières fissiles contribuerait largement. La question de ce traité n'est pas une diversion délibérée par rapport à celle du «véritable» désarmement nucléaire. Un tel traité représente une étape absolument essentielle pour le désarmement nucléaire mondial, parallèlement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Pour dire les choses simplement, nous n'arriverons pas au bout à moins de commencer par le début. L'arrêt vérifiable de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est primordial si nous voulons créer des conditions propices à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Comment progresser vers un monde sans armes nucléaires alors que certains États continuent à produire l'élément essentiel à la consolidation de leurs arsenaux nucléaires?

Un arrêt universel de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est primordial. Certains États ont déjà déclaré un moratoire sur ce type de production, mais d'autres ne l'ont pas encore fait. Certains, tels que les États-Unis, ont réduit leurs stocks de matières fissiles de qualité militaire, alors que d'autres s'emploient activement à développer leur production. Le chemin vers un monde sans armes nucléaires comportera de nombreuses étapes. La prochaine étape logique pour enrayer le développement des arsenaux nucléaires est un traité interdisant la production de matières fissiles.

Dans la mesure n° 15 du plan d'action qui figure dans le document final adopté à l'issue de la Conférence d'examen du TNP de 2010, tous les États parties ont estimé que la Conférence devait ouvrir immédiatement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Les États-Unis restent totalement déterminés à négocier un tel traité qui contribuera de façon tangible à la mise en œuvre complète, efficace et urgente de l'article VI du TNP, conformément au plan d'action. Alors que s'engage cette année le processus d'examen du TNP de 2015, chaque État partie au TNP a pour responsabilité de traduire le traité sur les matières fissiles dans la réalité. En fait, chaque État doit prendre part aux travaux qui permettront de créer les conditions nécessaires à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

À Genève, à New York et dans les capitales du monde entier, on assiste à un débat passionné concernant l'état du mécanisme multilatéral de désarmement de l'ONU en général, et le blocage de la Conférence du désarmement en particulier. Je parle de ce sujet dans les diverses rencontres auxquelles je participe, et j'entends exposer une nouvelle fois mes réflexions ici même. Certains ont estimé qu'il fallait modifier la règle du consensus en vigueur à la Conférence pour débloquer la situation. Les États-Unis ne partagent pas l'avis selon lequel la paralysie de la Conférence tient à son règlement intérieur. Au contraire, nous croyons que la règle du consensus a été utile aux membres de la Conférence en leur donnant l'assurance que les intérêts nationaux de sécurité de chaque État membre pouvaient être pris en compte.

On peut toujours envisager de modifier quelque peu la façon dont les décisions sont prises sur tel ou tel point de procédure secondaire à la Conférence, mais ces questions-là ne sont pas la cause essentielle du blocage actuel. La situation restera bloquée tant que tous les membres de la Conférence ne seront pas convaincus que l'ouverture de négociations sert leurs intérêts nationaux ou, à tout le moins, qu'elle ne les dessert pas. Les États-Unis travaillent avec acharnement pour faire entendre aux pays qui ont des réserves quant au traité sur les matières fissiles qu'ils n'ont rien à craindre du lancement de négociations.

Bien entendu, pour qu'une négociation soit substantielle et utile, les États clefs, c'est-à-dire les États directement concernés par le traité en question, devraient y être associés. Pour ce qui est de la meilleure façon de servir les intérêts de la sécurité internationale, le cadre dans lequel un traité sur les matières fissiles sera négocié est moins important que la liste des participants à ces négociations. Toutefois, on peut, par pur pragmatisme, considérer que la Conférence, qui compte parmi ses membres tous les grands États dotés d'une capacité nucléaire, reste le lieu le plus approprié pour parvenir à un traité viable et efficace interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Une fois que les négociations sur le traité auront commencé, les membres de la Conférence devront faire face à des enjeux multiples, complexes et controversés, en particulier à la difficile question de la portée de l'instrument. Nous savons que les membres de la Conférence sont divisés sur ce point. Le rapport présenté à la Conférence par l'Ambassadeur Shannon, qui a aussi donné son nom au mandat contenu dans ce rapport, expose ces points de désaccord. Dans ce rapport, qu'il a établi à l'issue de ses consultations, il a largement démontré que les États membres ne parvenaient pas à s'entendre sur cette question essentielle et sur bien d'autres questions. Les points de convergence entre États membres sont exposés dans une phrase fondamentale du rapport, qui fait suite à une énumération des questions controversées. Cette phrase essentielle est la suivante: «Il a été convenu par les délégations que le mandat constitutif du Comité spécial n'empêche pas une délégation de proposer à l'examen du Comité l'une ou l'autre des questions susmentionnées.».

La position des États-Unis est claire: les obligations inscrites dans le traité envisagé, y compris les obligations relatives à la vérification, ne devraient couvrir que la production future de matières fissiles. Les approches graduelles de la limitation des armements et de la non-prolifération ont, au fil des ans, montré toute leur efficacité. Il en serait de même en ce qui concerne le traité sur les matières fissiles. Une étape essentielle de ce processus devrait être l'interdiction juridique de produire des matières fissiles susceptibles d'être utilisées pour fabriquer des armes nucléaires.

Nous savons bien que beaucoup d'États membres de la Conférence ont sur ce sujet un point de vue différent et que des débats animés nous attendent. C'est à cela que servent les négociations, et les États-Unis sont prêts à s'engager dans ce débat. En revanche, il est inutile de tenter de «prénégocier» le résultat d'une négociation en faisant explicitement référence aux stocks existants dans un mandat de négociation. Nous ne serions pas les seuls à y voir une tentative à peine masquée d'empêcher l'ouverture des négociations.

S'agissant de la possibilité pour la Conférence de négocier simultanément les quatre questions centrales – le traité sur les matières fissiles, le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace – cette option n'est pas réaliste. Il est difficile d'imaginer comment une instance qui n'a négocié sur aucun de ces sujets au cours des seize dernières années pourrait assumer la responsabilité de négocier en même temps sur les quatre thèmes. La Conférence devrait se concentrer sur une seule négociation à la fois, comme elle l'a fait lors de la négociation du TICE. Étant donné qu'un traité sur les matières fissiles ouvrirait inmanquablement la voie à de nouveaux progrès dans la réduction des arsenaux nucléaires, il a été défini à maintes reprises par les États membres de la Conférence comme l'objectif prioritaire des négociations sur le désarmement nucléaire.

En conclusion, Monsieur le Président, nous espérons que 2012 sera l'année qui verra la Conférence du désarmement sortir d'une longue impasse et contribuer à nouveau à la paix et à la sécurité internationales en ouvrant des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

La Conférence et les instances qui l'ont précédée ont derrière elles un long parcours jalonné d'accords importants, qui ont tous été eux-mêmes sujets à controverse avant d'aboutir, après des années de discussions. Mais dans tous les cas, les États et les personnes qui se sont rassemblées dans cette salle historique ont persévéré, pour contribuer finalement à édifier une structure multilatérale en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement capable d'assurer jusqu'à ce jour la sécurité du système international. Un traité sur les matières fissiles contribuera de façon décisive à cette architecture internationale. Comme l'a déclaré en février dernier M<sup>me</sup> Clinton, notre Secrétaire d'État, il s'agit d'un accord trop important pour le laisser indéfiniment dans l'impasse.

Si la Conférence ne parvient pas à ouvrir de négociations sur un traité sur les matières fissiles cette année, nous nous serons, une fois de plus, dérobés à la responsabilité qui nous incombe d'avancer vers l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Force est de constater que cette année est cruciale pour la Conférence en tant qu'institution et que l'Assemblée générale suit de près nos travaux. Saisissons donc cette occasion de progresser réellement ici et de rétablir le dynamisme de cette instance. Le statut quo est le meilleur moyen de courir à la catastrophe.

Nous attendons beaucoup des consultations et des travaux avec les États membres de la Conférence et les observateurs en ce début de session annuelle de 2012. Nous avons peu de temps et les enjeux sont importants.

**M<sup>me</sup> Golberg** (Canada) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nul doute que la tâche qui vous attend au cours de cette première partie, essentielle, de notre session annuelle, est considérable. Le Canada ne cessera de se mobiliser et de soutenir la Conférence, dans l'espoir que nous serons en mesure de commencer un travail de fond.

La gravité des menaces que font peser sur tous nos pays l'utilisation potentielle et la prolifération des armes de destruction massive, notamment par des acteurs non étatiques, et la nécessité de maîtriser effectivement ces systèmes d'armement, montrent à quel point il faut agir. La Conférence du désarmement a, dans le passé, été un mécanisme important dans la promotion de l'action multilatérale en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Pourtant, depuis trop longtemps, elle est moribonde et ne parvient à insuffler aucune orientation et aucune impulsion. Aujourd'hui et dans les semaines qui viennent, nous devons aborder nos travaux avec un sentiment d'urgence et de priorité, l'esprit tourné vers les réformes. Nous devons chercher à surmonter nos divergences et à

apporter des solutions innovantes aux difficultés de la Conférence, en tirant efficacement parti de notre temps et de nos ressources. Le Canada redoute que faute de pouvoir nous entendre ne serait-ce que sur un programme de travail cette année, nous ne contribuerions inéluctablement à saper encore plus la crédibilité de cette instance.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier du travail que vous avez accompli avec l'élaboration de votre document officieux et de votre proposition de programme de travail. Le Canada n'a jamais caché que sa priorité était l'ouverture, cette année et de préférence à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Le caractère prioritaire de cette question ne repose pas sur la conviction selon laquelle elle serait la seule question qui compte, mais sur la reconnaissance pragmatique du fait que nous ne pouvons pas tout accomplir à la fois. La prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties de sécurité et le désarmement nucléaire sont autant de priorités dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. Néanmoins, parmi les questions centrales dont s'occupe la Conférence, celle d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires est la seule qui fasse l'objet d'un mandat de négociation et d'un vaste ensemble de travaux préparatoires. La prochaine étape logique est la négociation.

Cependant, ces négociations ne doivent pas être menées isolément. Le Canada considère également que nous devons commencer à préparer les futures négociations sur les autres questions centrales, de sorte que nous puissions aussi convenir d'un mandat à ce sujet. Il estime qu'un programme de travail prévoyant la négociation d'un traité sur les matières fissiles et des discussions de fond sur les autres questions centrales constituerait la meilleure solution pour remettre la Conférence au travail. Un tel programme de travail nécessiterait des compromis difficiles à obtenir, mais il traduirait aussi la reconnaissance pragmatique du fait que le traitement équitable de toutes les questions n'implique pas que toutes doivent être traitées de la même façon et en même temps. Une telle façon de procéder serait le meilleur moyen de rester dans l'impasse.

*(L'oratrice poursuit en français)*

Monsieur le Président, cette année, l'Assemblée générale a aussi montré sa détermination à envisager d'autres options, y compris en ce qui concerne un traité sur les matières fissiles, signe que sa patience face au statu quo a ses limites, comme l'avait dit le Secrétaire général. Nous avons tous indiqué que cette impasse ne pouvait durer; l'Assemblée générale nous a maintenant fixé une échéance. Certes, nous avons des intérêts nationaux, et la règle du consensus de cette instance garantit justement le respect de ces intérêts. Toutefois, cette règle n'a jamais eu pour objet d'empêcher l'ouverture de négociations. Il existe toujours une certaine incertitude au début de nouvelles discussions, car nos intérêts ne concordent pas nécessairement tout de suite: c'est justement la raison d'être des négociations, et cela ne doit pas nous empêcher de nous acquitter de notre tâche.

Le Canada souhaite ardemment que nous nous entendions sur un programme de travail cette année et que nous le mettions en œuvre dès le début de l'année, de façon que cette instance s'acquitte du mandat pour lequel l'Organisation a été créée. Nous sommes convaincus qu'il est possible à la fois de répondre à nos intérêts nationaux respectifs et d'atteindre nos objectifs communs, à savoir la non-prolifération et le désarmement. Nous avons l'occasion de faire en sorte que la Conférence reprenne ses travaux.

**M<sup>me</sup> Caballero** (Pérou) *(parle en espagnol)*: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et de vous présenter tous mes vœux de réussite dans vos travaux. Nous sommes heureux de voir un voisin tel que l'Équateur, pays avec lequel nous partageons non seulement une histoire et une géographie communes, mais aussi un attachement à la paix et un ensemble d'efforts

conjointes en la matière, assumer la présidence de la Conférence du désarmement. C'est avec un plaisir non dissimulé que je tiens à vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation en vue d'atteindre les objectifs qui nous ont été fixés pour cette première partie, que je qualifierais d'essentielle, de la session annuelle.

Monsieur le Président, nous avons été prévenus à maintes reprises du risque auquel cette instance collégiale, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, serait posée dans l'hypothèse où nous resterions inactifs en nous abstenant de traiter sur le fond les questions dont nous sommes saisis depuis un certain temps déjà.

Nous sommes parfaitement conscients des enjeux stratégiques et militaires qui existent à l'échelle mondiale et dans certaines régions, ainsi que des efforts incessants déployés par la Conférence et, en particulier, par l'ensemble de ses présidents, pour relever les défis multiples et complexes en matière de sécurité internationale.

Pourtant, nous ne devons pas perdre de vue l'immense responsabilité qui nous incombe de promouvoir des conditions susceptibles de permettre aux instances multilatérales d'instaurer durablement la paix, la sécurité et le désarmement. Les États dotés d'armes nucléaires ont, à cet égard, une responsabilité particulière, et c'est pourquoi mon pays leur adresse un appel spécial et fraternel pour qu'ils portent une attention accrue non aux préoccupations individuelles, mais aux impératifs de sécurité et à la mise en place d'une dissuasion mondiale et collective, dans le but de faire reculer la menace d'anéantissement nucléaire qui pèse sur notre planète.

Monsieur le Président, ma délégation est prête à engager sans plus tarder le travail de fond de la Conférence, notamment sur les quatre questions centrales que sont les matières fissiles, le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous appuyons par conséquent toute initiative susceptible de faciliter l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qui prenne en compte autant d'aspects que possible, notamment la production, la vérification et la réduction des stocks, mais sans pour autant négliger l'examen des autres points de l'ordre du jour.

Nous accueillons favorablement vos propositions concernant une possibilité intermédiaire qui permettrait d'adopter un programme de travail. Elles illustrent l'état d'esprit constructif qui, nous en sommes persuadés, animera vos travaux à la présidence de la Conférence, et elles concordent avec le dévouement à la cause de la paix manifesté par cet important pays d'Amérique latine, région qui a apporté il y a longtemps la preuve de son attachement à la paix et à la sécurité internationales en devenant la première zone habitée exempte d'armes nucléaires.

C'est pourquoi je tiens à vous remercier, ainsi que votre délégation, d'avoir préparé un document officieux qui puisse servir de trame à un projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail, et d'avoir mené des consultations dans ce sens. Nous estimons que l'approche équilibrée proposée à l'égard des différents points de l'ordre du jour, correspondant au programme de travail adopté en 2009, représente une base solide pour promouvoir un consensus au cours de la première partie de notre session annuelle.

Nous pensons que la constitution de groupes de travail et la désignation de coordonnateurs spéciaux sur les diverses questions soulevées dans ce document pourraient faciliter la reprise des travaux de la Conférence.

Nous avons l'occasion d'apporter la preuve d'une volonté politique sincère de sortir cette instance de l'impasse et d'envoyer un signal positif à la communauté internationale. Ma délégation continuera d'apporter l'appui et les contributions constructives nécessaires pour aider cette instance à retrouver l'importance et le succès qu'elle mérite.

**M. Rodriguez** (Cuba) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de cette importante instance de négociation. Nous croyons que votre longue expérience et votre dynamisme avéré nous permettront de progresser.

Cuba tient à réaffirmer combien il importe de promouvoir le multilatéralisme comme principe de base des négociations sur le désarmement. Des solutions arrêtées au niveau multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, constituent le seul moyen viable de résoudre les problèmes relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Cuba souligne qu'elle est déterminée et disposée à négocier sur toute question dont conviendront l'ensemble des États membres de cette instance.

Comme nous le savons tous, la Conférence joue au sein du mécanisme de désarmement un rôle prééminent dans la négociation de traités universellement acceptables. Nous sommes préoccupés par les tentatives visant à discréditer la Conférence du désarmement, laquelle est elle-même le fruit du multilatéralisme et a produit des traités de désarmement d'importance majeure. Si la Conférence n'existait pas, il faudrait l'inventer.

À l'image de nos collègues, nous regrettons que la Conférence soit, depuis plus de dix ans, incapable d'accomplir le moindre travail de fond. Certains imputent cette situation aux méthodes de travail et au règlement intérieur de la Conférence, un argument que Cuba réfute totalement. La cause profonde de l'impasse dans laquelle se trouvent nos travaux est essentiellement politique.

La Première Commission de l'Assemblée générale adopte, année après année, des dizaines de résolutions qui sont tout simplement ignorées, particulièrement lorsqu'elles concernent le désarmement nucléaire.

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'a toujours pas été convoquée, alors même que le Mouvement des pays non alignés insiste depuis longtemps sur la nécessité d'une telle session.

Cuba est favorable à une rationalisation du mécanisme de désarmement de l'ONU, notamment de la Conférence, mais nous croyons que la paralysie qui bloque aujourd'hui la majeure partie du système est avant tout liée au fait que certains États n'ont pas la volonté politique nécessaire pour accomplir des progrès concrets, particulièrement en matière de désarmement nucléaire.

Nous sommes préoccupés par le fait que plusieurs délégations ont estimé que le temps était venu d'abandonner la Conférence du désarmement et de recourir à d'autres mécanismes de négociation.

Cuba s'oppose à l'idée de remplacer la Conférence du désarmement par des mécanismes spéciaux et sélectifs qui ne relèvent pas de l'ONU et qui sont sous la tutelle de certains pays. Cette façon de procéder marquerait un recul dangereux.

La solution ne consiste pas à ignorer la Conférence du désarmement ou à en minimiser l'importance. Au contraire, aujourd'hui plus que jamais, il est de notre responsabilité à tous de la préserver et de la renforcer.

La Conférence devrait adopter dès que possible un programme de travail équilibré et complet prenant en compte les véritables priorités en matière de désarmement.

Comme je l'ai déjà dit, Cuba est disposée à négocier immédiatement et, si possible, en parallèle plusieurs instruments à la Conférence du désarmement, à savoir un traité visant à éliminer et interdire les armes nucléaires, un traité interdisant la course aux armements dans l'espace, un traité accordant des garanties effectives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires tels que Cuba, et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous pensons que la Conférence est capable de mener de front toutes ces négociations.

Le désarmement nucléaire est et doit demeurer la priorité absolue dans le domaine du désarmement. Sur cette base, il convient de parvenir à un consensus dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Il est tout simplement inacceptable que, dans le monde d'aujourd'hui, on dénombre près de 23 000 armes nucléaires, dont 7 560 sont prêtes à être utilisées immédiatement.

Cuba est déterminée à faire le maximum pour coopérer avec vous dans le but d'engager des négociations de fond à la Conférence du désarmement, conformément à son mandat de base, qui est de négocier des traités internationaux de désarmement et de maîtrise des armements. Cet effort requiert la contribution de chacun des États membres: il nous appartient donc de démontrer, par des mesures concrètes, notre attachement au désarmement et à la paix.

**M. Amano** (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à ce poste pour la première partie de la session annuelle de 2012 de la Conférence du désarmement. Soyez assurés de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation au cours de votre mandat.

Puisque c'est aussi la première fois que je prends la parole en séance plénière officielle en tant qu'Ambassadeur du Japon à la Conférence du désarmement, permettez-moi de présenter quelques réflexions concernant les travaux de la Conférence. Cette instance s'est distinguée par la négociation d'importants traités et instruments internationaux de désarmement. Pourtant, elle vit aujourd'hui une phase critique de sa longue histoire. L'année dernière, lors de la session de la Première Commission, à laquelle j'ai assisté, plusieurs résolutions ont été adoptées, invitant la Conférence à accomplir des progrès tangibles. Il a par ailleurs été souligné que si la Conférence n'y parvenait pas, d'autres solutions seraient envisagées pour promouvoir le désarmement international. C'est bien ce que nous devons garder à l'esprit tandis que nous nous apprêtons à commencer nos travaux pour cette année.

Concernant la teneur des activités liées aux quatre questions centrales dont la Conférence est saisie, le Gouvernement japonais estime que le document CD/1864, adopté par consensus en 2009, offre le meilleur moyen d'aller de l'avant. Nous sommes fermement convaincus que la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles doit commencer dès que possible, car un tel instrument constitue la prochaine étape logique vers la réalisation d'un monde sûr, pacifique et exempt d'armes nucléaires.

L'ouverture de ces négociations est bloquée par un pays pour des motifs liés à sa sécurité nationale. Nous ne méconnaissons les intérêts de sécurité d'aucun État membre, mais je voudrais souligner que la règle du consensus qui s'applique à la Conférence ne doit pas être invoquée à mauvais escient pour bloquer l'ouverture de négociations sur la question que la communauté internationale considère comme la prochaine étape indispensable sur la voie du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. En effet, chaque État membre a la possibilité de faire valoir ses préoccupations nationales au cours des négociations proprement dites.

Par ailleurs, le Japon souligne que les États membres de la Conférence du désarmement, qui ne représente que 65 des 193 États Membres de l'ONU, jouissent d'un privilège particulier. Or, ce privilège s'accompagne d'une responsabilité envers la communauté internationale consistant à élaborer, par la négociation, des mesures pratiques en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Monsieur le Président, nous vous avons entendu faire observer que si la Conférence ne parvenait à aucun résultat concret au cours des trois premiers mois de la session en cours, la communauté internationale tournerait son attention vers d'autres solutions viables pour engager ces négociations. Cela ne nous laisse pas beaucoup de temps, mais le Japon est prêt à accomplir les efforts nécessaires en coopération avec les autres États membres pour obtenir des résultats durant cette période.

**M. Guerreiro** (Brésil) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, la délégation brésilienne est très heureuse de voir la Conférence du désarmement reprendre ses travaux sous la présidence d'un illustre représentant de notre voisin, l'Équateur. Nous vous adressons, ainsi qu'à vos collaborateurs, tous nos vœux de succès dans l'accomplissement de cette importante tâche. Nous ne doutons pas que votre vaste expérience de la diplomatie multilatérale et votre dynamisme seront des plus utiles pour obtenir les résultats souhaités. La présidence équatorienne peut compter sur notre appui et sur notre amitié.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, chers collègues, j'ai eu l'immense honneur d'être nommé par mon gouvernement Représentant du Brésil à la Conférence du désarmement. Je tiens à vous dire que j'attends beaucoup du travail à entreprendre avec vous dans les jours et les mois qui viennent, et je souhaite que notre effort collectif nous aide à surmonter les difficultés auxquelles la Conférence du désarmement fait face aujourd'hui et à reprendre un travail de fond, conformément au mandat qui a été confié à la Conférence.

Les discussions qui ont eu lieu à la récente session de la Première Commission de l'Assemblée générale ont montré que les États souhaitaient majoritairement que la Conférence reprenne des travaux de fond, ce qui est très réjouissant. Pourtant, il semble que des divergences existent concernant le moyen le plus approprié de faire avancer la Conférence dans cette direction. Le Brésil estime que la solution au blocage actuel ne pourra pas faire abstraction de la nécessité d'associer l'ensemble des parties concernées ni de l'importance du caractère universel de tout instrument négocié.

Du point de vue du Brésil, il faut, pour permettre à la Conférence de se remettre au travail, traiter les causes profondes de l'inaction dans les négociations multilatérales sur le désarmement. En fin de compte, il s'agit de remédier à l'absence continue de volonté politique de bien des États de promouvoir des engagements significatifs dans le domaine du désarmement nucléaire. Les problèmes de la Conférence ne sont pas liés à son règlement intérieur ni à la règle du consensus. La Conférence a prouvé, dans le passé, qu'elle pouvait produire les résultats escomptés en sa capacité d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. L'initiative actuelle tendant à rechercher un autre cadre serait une solution facile, mais, en affaiblissant la structure même du désarmement multilatéral, elle pourrait avoir des conséquences inattendues pour beaucoup de nos aspirations à moyen et à long terme.

Le désarmement nucléaire reste la priorité absolue pour mon pays. Comme l'a déclaré en substance la Présidente Dilma Rousseff en septembre dernier à New York, un monde dans lequel les armes nucléaires sont acceptées sera toujours un monde dangereux, la possession d'arsenaux nucléaires par un nombre restreint de pays donnant à ces derniers le sentiment qu'ils jouissent de droits exclusifs; un tel état de choses nous renvoie à la conception asymétrique du monde qui prévalait pendant la guerre froide et qui aurait dû être abandonnée depuis longtemps.

Alors que quelques pays s'emploient à conserver leurs arsenaux, une grande majorité d'États estiment qu'il est grand temps de définir un calendrier ou un horizon politique pour l'élimination des armes nucléaires. Les résultats de la récente Conférence d'examen du TNP ont été accueillis avec satisfaction par tous les États qui considéraient

qu'il était enfin possible de progresser dans le domaine du désarmement nucléaire. Pourtant, l'évolution observée entre-temps et, en particulier, les annonces de modernisation des systèmes d'armement nucléaire et la réaffirmation des principes et des doctrines de la dissuasion nucléaire, ont montré combien nos espoirs étaient ténus. À la veille d'un nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous attendons des États dotés d'armes nucléaires qu'ils prennent des mesures concrètes et significatives.

Monsieur le Président, le Brésil préconise en priorité la création d'un organe subsidiaire chargé de traiter la question du désarmement nucléaire, en particulier la question d'un traité visant à interdire les armes nucléaires. Cependant, nous sommes disposés à étudier des propositions concernant l'ouverture de négociations sur l'une ou l'autre des questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Nous considérons qu'un instrument juridiquement contraignant par lequel les États dotés d'armes nucléaires garantiront qu'ils n'emploieront ni ne menaceront d'employer ces armes contre les États qui n'en sont pas dotés est indispensable. Des déclarations politiques non contraignantes sont tout simplement insuffisantes. Parmi toutes les questions centrales, la négociation de garanties de sécurité nucléaire serait certainement la plus simple et la moins controversée.

Nous appuyons aussi la création d'un groupe de travail chargé de négocier le traité interdisant le déploiement d'armes dans l'espace et l'utilisation de satellites en tant qu'armes, de même que toutes sortes d'attaques contre des objets en orbite. La création d'un groupe de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace n'imposerait aux États dotés d'armes nucléaires ni désarmement nucléaire ni coût économique, mais permettrait d'instaurer des règles pertinentes et juridiquement contraignantes visant à prévenir toute future course aux armements dans l'espace.

Le Brésil est heureux de noter qu'à la demande de l'Assemblée générale un groupe d'experts gouvernementaux mènera prochainement une étude sur les mesures de transparence et de confiance en matière spatiale. Toutefois, ces mesures ne sauraient remplacer un instrument juridique.

S'agissant d'un traité sur les matières fissiles, nous estimons qu'un tel instrument juridique serait utile et nécessaire. Un traité interdisant la production de matières fissiles existe déjà pour tous les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP. Nous devons faire en sorte que le plus grand nombre possible des mesures de vérification auxquelles sont soumis les États non dotés d'armes nucléaires s'applique également aux États dotés de ces armes. Un traité sur les matières fissiles devrait porter à la fois sur la production future de matières fissiles à compter de l'entrée en vigueur de l'instrument et sur les stocks préexistants. En 2010, le Brésil a apporté une contribution à ce débat à travers une proposition sur la structure possible d'un traité, qui fait l'objet du document CD/1888.

Enfin, Monsieur le Président, le Brésil estime que la question de l'élargissement de la Conférence devrait être dûment prise en considération, étant donné qu'une augmentation du nombre d'États membres stimulerait, enrichirait et approfondirait les discussions de cette instance. Nous pensons en outre qu'une participation accrue de la société civile aux travaux de la Conférence serait également positive en faisant mieux connaître hors de cette enceinte les multiples difficultés que rencontre la Conférence dans le domaine du désarmement nucléaire.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*): Monsieur le Président, puisque la journée d'hier a été marquée par le début de l'année du dragon selon le calendrier chinois, je tiens tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, à saisir cette occasion pour adresser à chacun nos meilleurs vœux pour le nouvel an chinois. Laissez-moi vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et vous dire combien j'apprécie les efforts que vous déployez depuis le début de cette année pour faire avancer le plus rapidement possible les

travaux de la Conférence. Je suis convaincu que votre grande expérience et vos remarquables compétences diplomatiques vous permettront de mettre la Conférence sur la bonne voie cette année. La délégation chinoise fera le maximum pour vous soutenir dans votre tâche.

En ma qualité de nouvel Ambassadeur de la Chine pour les affaires de désarmement, j'entends aller dans le même sens que mon prédécesseur et établir de solides relations personnelles et professionnelles avec chacun.

La situation actuelle de la Conférence nous préoccupe tous au plus haut point. Chacun espère vivement que la Conférence pourra sortir de l'impasse dès que possible. L'année dernière, tant à la Conférence du désarmement qu'à la Première Commission de l'Assemblée générale, tous les États membres se sont livrés à un débat passionné concernant les travaux de la Conférence. Certes, un désaccord persiste entre les parties sur un certain nombre de questions. Quelques collègues ont fait part de leur pessimisme et de leur désespoir au sujet de la Conférence. En même temps, nous sommes tous convaincus, je crois, que la Conférence reste l'instance la plus appropriée pour négocier les traités de maîtrise des armements et de désarmement. Son autorité doit être défendue et renforcée.

Notre tâche la plus importante consiste à promouvoir la mise en route de travaux de fond à la Conférence du désarmement dans les meilleurs délais. Pour y parvenir, nous devons travailler avec diligence sur deux fronts.

En premier lieu, nous devons rechercher activement un moyen de progresser dans le cadre de la Conférence. Ces dernières années, les présidences successives et diverses parties ont présenté des propositions et des idées positives, y compris la décision faisant l'objet du document CD/1864, adoptée par consensus en 2009. Ces idées et ces propositions représentent une base solide pour nos futurs travaux. Nous devons à présent intégrer cette nouvelle donne, engager une vaste concertation et nous efforcer de trouver des propositions acceptables par tous.

En deuxième lieu, nous devons nous employer très activement à créer des conditions favorables à l'extérieur de la Conférence. La maîtrise des armements et le désarmement sont étroitement liés à la sécurité internationale et régionale. Nous devons tous prendre des dispositions pour répondre aux préoccupations légitimes de chacun, promouvoir la confiance mutuelle et instaurer un climat propice aux négociations et au dialogue.

La position de la Chine est claire. Nous avons toujours affirmé que la Conférence, unique organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, était l'instance la plus appropriée pour négocier des traités de limitation des armements et de désarmement. Nous souhaitons que la Conférence adopte prochainement un programme de travail équilibré et complet et qu'elle engage dès que possible des travaux de fond sur tous les sujets. Nous espérons que toutes les parties conserveront une attitude constructive, travailleront avec acharnement pour parvenir à un consensus et trouveront rapidement un moyen approprié pour faire sortir la Conférence de l'impasse. À cette fin, la délégation chinoise est prête à renforcer sa coopération avec toutes les parties.

**M. Gómez Camacho** (Mexique) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, je tiens également à vous féliciter de votre désignation. Comme à l'habitude, vous pouvez compter sur la délégation mexicaine pour soutenir vos travaux.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui à un moment crucial pour la Conférence du désarmement. On a dit que 2012 serait une année charnière pour la Conférence, car la communauté internationale a clairement fait savoir qu'elle ne tolérerait plus la paralysie de cette instance.

La Conférence devrait être en pointe dans la recherche de nouvelles approches à l'égard de la sécurité internationale. Or en quinze ans, elle n'est toujours pas parvenue à s'acquitter de son mandat ni à assumer son rôle dans le mécanisme de désarmement.

Plusieurs raisons ont été invoquées pour justifier une telle situation, dont la nécessité d'instaurer un climat international propice aux négociations sur le désarmement. C'est faire abstraction de la substance des accords que la Conférence devrait être en train d'élaborer. On entend souvent dire qu'il n'y a pas d'accord concernant les priorités de la Conférence et qu'un tel accord ne peut exister, parce que les pays défendent leurs propres intérêts nationaux.

Le Mexique ne souscrit pas à ces points de vue. S'il est vrai que tous les pays ont le droit légitime et inaliénable de faire valoir leurs intérêts au sein des instances internationales, nous voudrions croire que la seule option rationnelle devrait être d'instaurer un monde plus sûr pour tous.

Je répète donc que pour le Mexique, la paix et la sécurité internationales ne reposent pas sur les armes de destruction massive. Nous estimons plutôt que seul un monde exempt d'armes nucléaires pourra garantir à tous la sécurité et la paix.

Monsieur le Président, en octobre dernier, dans le cadre de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, nous avons participé à diverses consultations dont le but était d'examiner les quatre résolutions consacrées à la Conférence et à l'absence de progrès des négociations sur le désarmement. Ces discussions ont mis en évidence le vif intérêt que les délégations du monde entier portaient au désarmement nucléaire. Il en est également ressorti que, dans leur immense majorité, les États Membres de l'ONU souhaitaient que soient négociés des accords de désarmement multilatéraux et juridiquement contraignants. Beaucoup pensent également que la situation actuelle n'était plus tolérable et qu'il faudrait revoir de fond en comble le mécanisme de désarmement et, plus particulièrement, la Conférence, son ordre du jour, ses méthodes de travail et son fonctionnement.

L'essentiel aujourd'hui est que l'Assemblée générale nous a exhortés à étudier toutes les solutions disponibles au cas où la situation de la Conférence perdurerait.

Le Mexique est une nouvelle fois arrivé à la Conférence dans un état d'esprit constructif, prêt à se mettre à l'œuvre, mais, cette fois-ci, animé de la ferme conviction que le statu quo n'était pas une option viable.

Aussi faut-il espérer que nous, les membres de la Conférence, saurons saisir l'occasion et répondre aux exhortations de l'Assemblée générale en passant des questions de procédure aux questions de fond, et en faisant en sorte que les intérêts d'une minorité cèdent la place à ceux de la communauté.

Dans le cas contraire, l'Assemblée générale devra agir conformément aux pouvoirs et aux responsabilités qui lui sont conférés par la Charte des Nations Unies.

**M<sup>me</sup> Zappia** (Danemark) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de l'Union européenne, de vous féliciter d'avoir accédé à la première présidence de la session annuelle de 2012 de la Conférence du désarmement.

Le pays adhérent (Croatie), les pays candidats (ex-République yougoslave de Macédoine, Islande et Monténégro), les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie), de même que l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine s'associent à la présente déclaration.

Monsieur le Président, nous avons une nouvelle fois entendu l'appel urgent adressé à la Conférence du désarmement au nom du Secrétaire général de l'ONU pour qu'elle engage sans plus tarder des travaux de fond et adopte un programme de travail à la date la plus rapprochée possible. L'année dernière, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a, dans son rapport, suggéré que le Secrétaire général encourage la Conférence du désarmement à progresser sur la question d'un programme de travail fondé sur le document de consensus CD/1864. L'Union européenne appuie et approuve pleinement ces appels. Tous les membres de la Conférence ont pour tâche de faire en sorte qu'elle agisse concrètement conformément à son mandat. Nous sommes profondément attachés à une coordination étroite et constante entre les six présidences, qui pourrait grandement faciliter nos travaux.

De fait, à l'automne dernier, la Première Commission de l'Assemblée générale a entendu un appel quasi unanime en faveur du lancement de travaux de fond à la Conférence du désarmement. La Conférence devrait y prêter attention, et l'Union européenne souhaite qu'il y soit réellement donné suite. Tous les États membres de l'Union européenne, de même que d'autres États Membres de l'ONU, se sont portés coauteurs de la résolution relative aux moyens de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Monsieur le Président, votre ferme engagement personnel, de même que les efforts de votre gouvernement, contribueront de façon déterminante et très utile à ce processus. Nous espérons que les consultations que vous avez menées au cours de l'intersession permettront l'adoption, à la date la plus rapprochée possible, puis la prompte exécution d'un programme de travail équilibré et complet.

Permettez-moi de rappeler que l'Union européenne accorde la priorité à l'ouverture immédiate et à la conclusion rapide de négociations, à la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 de mars 1995 et du mandat contenu dans ce document et repris par la suite dans le document CD/1864. Du point de vue de l'Union européenne, le lancement et la conclusion de ces négociations représentent une étape urgente et primordiale sur la voie de l'instauration d'un monde plus sûr pour tous et vers l'établissement de la paix et de la sécurité d'un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tous les États membres de la Conférence devraient prendre conscience du fait que les préoccupations nationales en matière de sécurité, pour légitimes qu'elles soient, peuvent et doivent être traitées dans le cadre de la négociation, et non en préalable à celle-ci. Nous estimons également que certaines mesures de confiance peuvent être prises immédiatement, sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'ouverture de négociations officielles. C'est pour cette raison que nous exhortons tous les États possesseurs d'armes nucléaires à déclarer et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Les États membres de l'Union européenne restent disposés à engager un débat de fond sur les autres points mentionnés dans le document CD/1864, concernant les mesures pratiques à prendre dans le cadre d'efforts progressifs et systématiques visant à réduire le nombre d'armes nucléaires, avec pour objectif ultime leur élimination, y compris les démarches à envisager à l'égard de travaux futurs éventuels de caractère multilatéral, sur l'ensemble des questions se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur des arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, ainsi que sur d'autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

L'Union européenne tient à réaffirmer qu'elle est depuis longtemps attachée à l'élargissement de la Conférence du désarmement. Nous soulignons qu'il importe de poursuivre les consultations concernant l'élargissement de la composition de la Conférence, comme il ressort de la résolution A/66/59 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative au rapport de la Conférence sur sa session de l'année dernière, et nous appuyons fermement l'appel lancé en faveur de la désignation, en 2012, d'un coordonnateur spécial chargé de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

L'attachement de l'Union européenne à la Conférence du désarmement n'a pas faibli. Dans le même temps, nous savons que l'adoption d'un programme de travail exigera un effort politique soutenu. Si le blocage de la Conférence persiste, la communauté internationale réfléchira de plus en plus à d'autres solutions et à d'autres moyens de faire progresser la non-prolifération et le désarmement au niveau multilatéral.

L'année 2012 doit être utilisée efficacement pour remettre la Conférence sur les rails. Nous ne pouvons pas nous permettre une nouvelle année de consultations stériles, de manœuvres de procédure et d'abus répétés de la règle du consensus par certains États membres, qui nous empêchent d'accomplir les tâches prioritaires dans le domaine du désarmement. La Première Commission de l'Assemblée générale a insisté sur l'urgence qu'il y avait à revitaliser les travaux des instances multilatérales de désarmement, et a engagé la Conférence du désarmement à convenir, dès le début de 2012, d'un programme de travail prévoyant l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous pensons que la Conférence est tenue d'agir avant la présentation de son rapport, à l'automne prochain. Sa crédibilité et sa légitimité sont en jeu.

En 2012, la Conférence du désarmement doit apporter une véritable contribution aux efforts mondiaux de désarmement et de non-prolifération. L'Union européenne reste attachée à une telle entreprise et nous comptons sur tous les membres de la Conférence pour qu'ils prennent des engagements similaires. Nous invitons donc toutes les délégations à la Conférence du désarmement à faire montre de la souplesse requise de chacun d'entre nous pour sortir de cette impasse prolongée.

L'Union européenne a accueilli avec satisfaction, l'année dernière, la coopération accrue entre la société civile et la Conférence du désarmement. Il serait souhaitable que cette approche soit reconduite en 2012, car elle permettrait aux ONG et aux instituts de recherche de contribuer davantage aux travaux de la Conférence.

**M. Ganev** (Bulgarie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom du Groupe des États d'Europe orientale (Biélorus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Roumanie et Ukraine), j'ai l'honneur de vous féliciter d'avoir accédé à la première présidence de la session annuelle de 2012 de la Conférence du désarmement. Le groupe tient en outre à exprimer sa satisfaction après l'adoption de l'ordre du jour à cette première séance plénière.

Le Groupe des États d'Europe orientale est fermement convaincu que quinze années de blocage à la Conférence du désarmement suffisent. La session annuelle en cours ne nous offre pas uniquement une nouvelle occasion de surmonter les difficultés; elle réclamera de chacun d'entre nous une volonté politique accrue, une compréhension mutuelle renforcée et un sens des responsabilités partagé. Cela étant, nous accueillons avec le plus grand sérieux l'appel que le Secrétaire général de l'ONU a adressé aux États membres de la Conférence du désarmement pour qu'ils adoptent un programme de travail équilibré et complet basé sur le document CD/1864 et reprennent dès que possible des travaux de fond. Nous comptons sur les compétences des six présidents de 2012 et sur leur capacité à faire avancer la Conférence.

Le Groupe renouvelle son appui à l'idée d'élargir la Conférence et préconise la désignation d'un coordonnateur spécial chargé de cette question. Il tient à ce que la composition de la Conférence soit conforme aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous souhaiterions que la question d'une plus large participation de la société civile aux travaux de la Conférence soit examinée plus avant.

J'aimerais redire que le Groupe des États d'Europe orientale souhaite que la Conférence conserve sa pertinence en tant qu'instance multilatérale unique et importante capable de négocier des instruments multilatéraux primordiaux et juridiquement contraignants relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Au nom du Groupe, permettez-moi de vous assurer, Monsieur le Président, que nous n'épargnerons aucun effort pour faciliter un consensus en 2012.

**M. Peláez** (Argentine) (*parle en espagnol*): Je m'adresse à la Conférence du désarmement au nom des pays d'Amérique latine ci-après: Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Guatemala, Mexique, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela.

C'est pour notre région un grand honneur de voir la session annuelle de 2012 de la Conférence s'ouvrir sous une présidence latino-américaine. Nous sommes convaincus que les principes de désarmement traditionnellement défendus par les États d'Amérique latine et des Caraïbes seront scrupuleusement respectés par la présidence équatorienne.

Nous saisissons également cette occasion pour adresser nos meilleurs vœux aux présidents de la Conférence qui succéderont à l'Équateur en 2012 et qui auront pour tâche importante de commencer à revitaliser cette instance.

Monsieur le Président, 2012 sera une année charnière pour l'avenir de la Conférence, instance que nous considérons comme le cadre approprié pour poursuivre le travail entrepris en vue de conclure des traités de désarmement nucléaire, conformément à ce qui a été convenu à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

À plusieurs reprises au cours des dernières années écoulées, les États membres et les États observateurs de notre région se sont adressés à cette instance dans un esprit constructif et souple pour faire part de nos vues sur les questions dont la Conférence était saisie, dans l'espoir de parvenir à un consensus.

Pour que la Conférence puisse sortir de la situation dans laquelle elle se trouve en ce début de 2012, il est absolument indispensable qu'elle adopte et mette en œuvre rapidement un ordre du jour et un programme de travail. C'est pourquoi nous saluons votre empressement et votre détermination à faire en sorte que cette instance reprenne sans tarder ses travaux.

Nous vous remercions du processus consultatif que vous avez récemment organisé en vue d'échanger des idées sur le futur programme de travail et de faire en sorte que les préoccupations et les priorités de tous les États membres puissent être prises en compte. Nous espérons parvenir à un consensus sur un texte qui aidera à adopter et exécuter sous peu un programme de travail, ce qui permettra à la Conférence d'engager sans plus tarder des travaux de fond.

Monsieur le Président, l'année qui s'ouvre marque le quarante-cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité de Tlatelolco, et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes restent résolus à œuvrer en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, suivant l'exemple que nous avons donné en créant la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée de la planète.

Nous saisissons cette occasion pour saluer la récente ratification par le Guatemala du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Permettez-moi de conclure en soulignant que les pays d'Amérique latine représentés ici ne renonceront jamais à l'effort entrepris pour que la Conférence du désarmement joue le rôle pour lequel elle a été conçue. En nous fondant sur le principe du multilatéralisme, nous devons maintenir notre détermination à travailler dans un esprit accommodant et constructif et à faire preuve de la volonté politique nécessaire. Nous espérons que tous les États réunis ici partagent la même aspiration.

**M<sup>me</sup> Vuković** (Croatie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du groupe informel d'États observateurs, de vous féliciter d'avoir accédé à ce poste important et de vous souhaiter un plein succès dans les quatre semaines qui viennent et au-delà. En même temps, inutile de préciser que je vous assure que mon groupe vous apportera un appui indéfectible dans la poursuite des objectifs fixés pour votre présidence. Nous sommes prêts à vous aider dans ce qui, nous l'espérons, marquera le début d'une année positive pour la Conférence, avec la reprise d'un travail de fond et l'examen de la question de l'élargissement de la Conférence.

Nous commençons cette année alors que des appels toujours plus pressants ont été adressés à la Conférence pour qu'elle engage sans tarder des travaux de fond. L'Assemblée générale a, dans bon nombre de résolutions, invité la Conférence à adopter et exécuter un programme de travail dès le début de 2012. Pour tous les États qui souhaitent devenir membres de la Conférence du désarmement, la résolution 66/59 de l'Assemblée générale sur le rapport de la Conférence du désarmement est d'une importance particulière, l'Assemblée ayant estimé, au paragraphe 6 de cette résolution «qu'il importe de poursuivre les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement». En outre, au paragraphe 18 du rapport qu'elle a soumis l'année dernière à l'Assemblée générale, la Conférence évoque la nomination d'un rapporteur spécial sur cette question. Point n'est besoin de rappeler l'article premier du règlement intérieur de la Conférence, selon lequel la composition de la Conférence sera revue périodiquement.

Nous sommes par conséquent fondés à compter sur de nouvelles avancées prochaines dans ce domaine. Pour citer quelques chiffres, il y a aujourd'hui 33 États observateurs à la Conférence du désarmement, dont 25 souhaitent en devenir membres. Lors des deux précédents élargissements de la Conférence, des coordonnateurs spéciaux chargés de cette question avaient été désignés, respectivement deux et trois ans avant les élargissements proprement dits. Cette pratique ne doit pas nécessairement se reproduire, mais il n'en reste pas moins qu'un rapporteur spécial devrait être désigné rapidement cette année afin de poursuivre, de façon structurée, des consultations susceptibles d'aboutir à un tel élargissement. Le souhait d'un certain nombre d'États d'adhérer à cette instance doit être perçu comme une preuve majeure de sa vitalité et de sa crédibilité.

Nous avons hâte de travailler avec vous, Monsieur le Président, pour faire avancer la Conférence dans la bonne direction.

**M. Mundaraín Hernández** (Venezuela) (*parle en espagnol*): Monsieur l'Ambassadeur Chiriboga, nous tenons à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et à vous dire la satisfaction que nous éprouvons en vous voyant conduire nos travaux. Nous saisissons cette occasion pour vous assurer de l'appui total et de la pleine coopération de notre délégation dans tous les efforts que vous entreprendrez au cours des semaines qui viennent.

Je suis heureux de voir l'ambassadeur d'un pays d'Amérique latine présider la Conférence, car cela souligne l'engagement si souvent réaffirmé de notre région en faveur du désarmement et, plus particulièrement, du désarmement nucléaire.

Je saisis également cette occasion pour offrir tous mes vœux de succès aux autres présidents de la session annuelle en cours, à savoir les Ambassadeurs de l'Allemagne, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de la Finlande et de la France, compte tenu des difficultés qu'ils devront affronter pour permettre à cette instance d'engager des travaux de fond.

Notre pays est, depuis longtemps, partisan d'un désarmement nucléaire général et complet sous un contrôle international strict et efficace et juge donc essentiel que de nouveaux instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive soient négociés et que les instruments existants soient renforcés.

Une étape dans cette direction serait l'ouverture de négociations sur un traité juridiquement contraignant interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qui devra renfermer des dispositions précises en matière de vérification et couvrir les stocks existants.

Nous restons convaincus de la nécessité d'un consensus sur le meilleur moyen d'offrir aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité négatives contre l'emploi ou la menace de ces armes, en attendant la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire.

Nous tenons à réaffirmer notre souhait de voir l'espace extra-atmosphérique rester le théâtre d'activités pacifiques menées au bénéfice de l'humanité, et ne pas être livré à une course aux armements.

Monsieur le Président, la session de la Conférence du désarmement que vous venez d'ouvrir est cruciale. Nous ne pouvons plus nous permettre de reporter le commencement de travaux de fond. Le degré d'urgence avec lequel nous nous attelons à cette tâche sera déterminant pour maintenir la crédibilité, voire la pertinence de cette instance, et nous devons commencer par nous mettre d'accord sur un programme de travail.

Nous espérons que cette année verra la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans ce domaine, redevenir le théâtre de discussions de fond conduisant à d'importants documents juridiquement contraignants relatifs au désarmement.

**M. Oyarce** (Chili) (*parle en espagnol*): Tout d'abord, Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter d'assumer la présidence de la Conférence. Nous pensons que l'Équateur fera tout pour que notre région continue à contribuer au système multilatéral de désarmement et de non-prolifération. Nous appuierons de la même façon chacun des présidents de la session de 2012. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux représentants permanents et remercions l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration d'aujourd'hui.

En tant que Président et en tant qu'ami, vous pouvez compter sur le modeste appui de la Mission chilienne. Ma délégation partage les vues exprimées par l'Argentine au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes participant à la Conférence.

Nous croyons que, de l'avis général, l'année 2012 pourrait être une année décisive, voire cruciale aux dires de certains, pour l'avenir de la Conférence. D'inlassables efforts ont été entrepris, se traduisant notamment par des propositions précises et par des messages au plus haut niveau. Aujourd'hui, le Secrétaire général de l'ONU nous a adressé un nouveau message, dans le but de redynamiser cette instance. Malheureusement, ces efforts ont été insuffisants pour mettre en place un engagement politique.

À la dernière session de l'Assemblée générale, la nécessité de produire des accords de désarmement à caractère obligatoire a été réaffirmée. L'Assemblée a envoyé des signaux officiels et officieux très clairs en la matière, et ces signaux doivent être interprétés sous l'angle politique.

Cette année encore, nous nous retrouvons face à la nécessité d'adopter un programme de travail. Il est évident que nous avons atteint un stade auquel il faut absolument faire quelque chose. Les tentatives d'explication du blocage actuel, notamment celles qui ont été faites aujourd'hui, laissent penser que le problème proviendrait de facteurs extérieurs, de la nature de cette instance, de questions de procédure et de positions légitimes reflétant des intérêts nationaux.

Un travail d'analyse et de recherche des causes devrait ouvrir la voie à un accord politique qui nous permette de faire de notre monde un lieu plus sûr, particulièrement en ce qui concerne les armes de destruction massive et le désarmement nucléaire. Nous disposons d'une nouvelle occasion et devons réfléchir attentivement pour ne pas répéter, une fois encore, ce qui s'est produit ces dernières années.

À l'évidence, le fait de nous affronter sur telle ou telle priorité ne mènera à rien. Il semble que notre véritable défi consiste à trouver un terrain d'entente réaliste, particulièrement en ce qui concerne les quatre questions centrales. Ce juste milieu devrait préserver le consensus et l'ouverture, et promouvoir le sens des responsabilités pour négocier des accords qui promettent véritablement d'être universels.

Nous estimons que cette année devrait être l'année du renouveau et de la négociation, et que nous devrions tout faire pour que le mandat de la Conférence ne soit pas transféré à une autre structure. Ce risque, bien réel, doit être évité afin de préserver le rôle politique de la Conférence du désarmement.

J'aimerais conclure en réaffirmant que la Conférence est en mesure de contribuer réellement à la sécurité du monde. Si son mandat en tant qu'instance de négociation est mis en œuvre, nous devons accepter l'idée que les trois concepts de sécurité humaine, nationale et mondiale sont interdépendants. De fait, la sécurité mondiale, qu'il nous appartient de construire ensemble, est la clef d'une sécurité nationale et d'une sécurité humaine viables et effectives.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous continuerons de promouvoir une Conférence capable de contribuer efficacement au fonctionnement et à la légitimité du multilatéralisme au service du désarmement et de la non-prolifération.

**M. Danon** (France): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous remercier vivement pour les mots très aimables que vous avez prononcés me concernant.

Cette première séance de 2012 à la Conférence du désarmement est en effet ma dernière séance. Peut-être reviendrais-je dans cette salle un jour comme vous-même Monsieur le Président, qui sait?

Il arrive qu'un ambassadeur sur le départ livre quelques réflexions personnelles sur cette enceinte. Je ne le ferai pas car je ne voudrais pas laisser un sentiment de pessimisme qui est pourtant le mien. Le désarmement nucléaire bilatéral et unilatéral a fait de grands progrès en vingt ans et la France a pris sa part dans la réduction des arsenaux. Néanmoins, le désarmement nucléaire multilatéral ne progresse plus dans cette enceinte. Il faut bien constater que le dernier traité de désarmement multilatéral à vocation universelle, le dernier qui soit en vigueur, était le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il y a quarante ans.

La Conférence du désarmement est progressivement devenue la caisse de résonance de certaines tensions internationales alors qu'elle devrait refléter la volonté générale, largement majoritaire, de progresser par étapes vers le désarmement général et complet. Je suis profondément sincère en vous disant mon espérance de vous voir trouver collectivement une solution acceptable par tous pour résoudre la question de la modernité et, donc, de l'efficacité de cette enceinte. J'en mesure évidemment la difficulté après trois ans et demi passés à Genève.

Cependant, si je comprends, et souvent partage, la frustration, je refuse totalement la résignation devant la situation actuelle. J'ai toute confiance dans la qualité de mes collègues et amis dans cette salle. Cependant, je crois aussi à la nécessité d'une approche politique plus forte pour débloquer la situation.

Je rentre donc à Paris prochainement. Je serai fixé sur mon propre sort dans les quelques jours qui viennent. Il y a une option possible, celle que je reste impliqué dans les affaires nucléaires. Quoi qu'il en soit, je peux vous dire que cela sera toujours un réel plaisir de vous retrouver tous dans la suite de nos carrières professionnelles et à titre personnel.

Je vous remercie, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, et je vous remercie tous, chers collègues, chers amis, pour ces années passées ensemble ici à travailler à essayer d'améliorer la situation internationale.

**M. Bakhtiar** (Malaisie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Ma délégation apprécie tout particulièrement les efforts sincères que vous faites et les consultations que vous avez engagées pour permettre à la Conférence de conserver son rôle d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine de la maîtrise des armements nucléaires.

Monsieur le Président, j'aimerais, si vous me le permettez, nous ramener à l'année 1999. L'aube du nouveau millénaire faisait souffler sur nous tous un vent d'espoir et d'optimisme. Nous allions entrer dans une ère nouvelle. La guerre froide était enterrée. Le capitalisme prospérait, armes et munitions seraient échangées contre des pelles et des charrues. Certains, cependant, dépeignaient un scénario catastrophe. Si l'on contemple les douze dernières années écoulées, on se dit qu'ils n'étaient sans doute pas bien loin de la vérité.

Le monde a traversé bien des conflits et bien des guerres, et a dû faire face à bon nombre de menaces nouvelles. Notre économie même a été touchée. Après tout ce que le monde a vécu au cours des douze dernières années, l'ironie veut que nous soyons toujours en train d'essayer de faire avancer la Conférence du désarmement, tout comme nos prédécesseurs avant l'avènement du nouveau millénaire.

L'incapacité de la Conférence d'engager le moindre travail de fond sur son ordre du jour depuis plus de dix ans devrait être considérée comme un défi. En dépit des difficultés, ma délégation continuera à travailler de façon constructive à la Conférence du désarmement, afin de parvenir à exécuter un programme de travail concerté. La Malaisie trouve encourageants les faits nouveaux positifs survenus depuis un an dans divers cadres touchant la sécurité internationale, notamment la septième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui s'est récemment achevée, la Convention sur les armes chimiques et les débats de la Première Commission de l'Assemblée générale. Ces faits positifs ont montré qu'il existait de véritables engagements et une réelle volonté politique en faveur de l'action pour le désarmement. Il appartient à chacun de profiter de cet élan pour engager dès que possible des discussions de fond.

Le monde d'aujourd'hui n'est pas plus sûr que celui que pouvaient contempler nos prédécesseurs avant le nouveau millénaire. Nous devons renforcer notre détermination et œuvrer à la redynamisation du processus multilatéral pour que la Conférence du désarmement reprenne des travaux de fond. Ma délégation espère sincèrement qu'à la session en cours, la Conférence pourra trouver un consensus sur un programme de travail.

Ma délégation tient à réaffirmer sa position selon laquelle le désarmement nucléaire reste la priorité absolue. Toutefois, en attendant la négociation d'une convention relative aux armes nucléaires, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles demeure, à l'image du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, une des prochaines étapes indispensables pour prévenir la prolifération de matières nucléaires, ce qui permettrait à terme de parvenir à un véritable désarmement nucléaire. Nous espérons que les autres questions centrales, tout aussi importantes, à savoir le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, seront traitées dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, permettez-moi pour conclure de vous assurer que ma délégation est disposée à collaborer avec vous et avec les autres membres de la Conférence dans le but d'atteindre un résultat positif et fructueux à l'issue de la session en cours.

**M. Khvostov** (Biélorus) (*parle en russe*): Monsieur le Président, nous souscrivons bien entendu à la position présentée par l'Ambassadeur Ganev au nom du Groupe des États d'Europe orientale, mais nous tenons également à faire une déclaration nationale. À cet égard, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de notre instance de négociation, de vous adresser nos vœux de réussite et de vous assurer de l'appui sans réserve de notre délégation dans l'exercice de votre mandat. Nous tenons également à saluer le Secrétaire général, M. Tokayev, qui est présent parmi nous aujourd'hui à l'occasion de l'ouverture de notre session annuelle.

Cette session s'ouvre dans des circonstances difficiles. Chacun peut mesurer la tournure fâcheuse qu'a pris la situation concernant la Conférence. Depuis plus de dix ans, cette instance de négociation est incapable de s'atteler à des travaux. La session de l'an dernier a également été infructueuse, vu l'incapacité de nous entendre sur un véritable programme de travail. Cette situation prouve que nous n'avons pas trouvé de terrain d'entente sur les questions relatives au désarmement multilatéral, non seulement à la Conférence du désarmement, mais aussi à d'autres niveaux, ce qui est plus grave. Il va sans dire que cela nous prive d'outils spécifiques qui nous permettraient de résoudre les problèmes de sécurité toujours plus nombreux auxquels nos peuples doivent faire face.

Au cours de la session de l'an dernier, nous avons eu un débat approfondi fort utile sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Comme cela se produit souvent dans les instances multilatérales, nous avons pu entendre, parfois, des positions diamétralement opposées. Notre délégation comprend les préoccupations des tenants d'une approche énergique et sans concession, qui sont insatisfaits face à l'incapacité de la Conférence à produire des résultats. Cependant, nous sommes favorables à une démarche plus prudente. En passant en revue tout l'éventail des points de vue présentés l'an dernier, on peut dire qu'aucune des délégations ici présentes n'était fondamentalement opposée à l'ouverture d'un processus de négociation à la Conférence du désarmement. Cela signifie que la Conférence est encore en mesure de reprendre des travaux de fond. Nous devons continuer à rechercher des solutions et des résultats de compromis, d'où la nécessité de nous concentrer davantage, non seulement ici, à la Conférence, mais aussi dans d'autres enceintes. À cet égard, le rôle et les bons offices des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont d'autant plus importants qu'ils pourraient contribuer sensiblement à une avancée, étant donné la complexité des relations internationales actuelles. De notre point de vue, la Conférence reste l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et la maîtrise des armements, car elle réunit tous les États jouant un rôle clef dans le monde d'aujourd'hui. N'oublions pas que le principal objectif de la Conférence est de sauvegarder les intérêts de toute l'humanité à travers le désarmement.

Monsieur le Président, il est difficile d'évaluer les perspectives concernant le document que vous avez préparé et que vous avez vous-même qualifié de «non-document». Cela tient au fait que nous ne comprenons pas ce que vous avez l'intention de faire avec ce document, mais je voudrais dire que nous nous félicitons de son existence. Nous sommes prêts à appuyer la proposition visant à créer des groupes de travail pour examiner les questions couvertes par les points 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour et apprécions tout particulièrement votre volonté de chercher un compromis concernant la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Naturellement, nous souscrivons aussi à votre initiative tendant à désigner un coordonnateur spécial chargé de la question des nouveaux types d'armes de destruction massive. À cet égard, je tiens à remercier les délégations qui ont appuyé notre projet de résolution sur l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive, soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, et nous sommes très reconnaissants aux délégations qui s'en sont portées coauteurs. S'agissant de votre suggestion relative à la sécurité de l'information, il est probable que nous ne serons pas aussi actifs sur cette question que sur d'autres points de l'ordre du jour, dans la mesure où un groupe d'experts de l'ONU travaille déjà sur une question similaire. Nous estimons que la Conférence du désarmement devrait centrer ses efforts sur la recherche de solutions aux problèmes qui ont été mis en évidence au cours de nos débats, c'est-à-dire de solutions arrivées à maturité qui pourraient, à l'avenir, prendre une forme concrète dans le cadre de traités pertinents.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je crois préférable d'aborder ces questions au niveau bilatéral, mais j'ai déjà expliqué qu'il ne s'agissait que d'un document officieux, c'est-à-dire un document destiné à alimenter notre réflexion, et non une proposition. En tout état de cause, je serais très heureux de discuter avec la délégation bélarussienne des initiatives que nous avons proposées pour tâcher de trouver un consensus.

**M. So Se Pyong** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la première présidence de la session annuelle de 2012 de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que, sous votre direction, la Conférence sera en mesure de progresser. Soyez assuré de l'entier appui et de la coopération de la délégation de la République populaire démocratique de Corée. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rodríguez, de Cuba, pour les contributions des plus utiles qu'il a apportées en sa qualité de Président de la Conférence en 2011. En même temps, je voudrais souhaiter la bienvenue aux ambassadeurs qui nous ont rejoints et les assurer de notre plein appui.

Monsieur le Président, ma délégation attend beaucoup des travaux de fond que la Conférence effectuera cette année au titre de l'ordre du jour adopté ce matin. Nous vous remercions des consultations que vous avez menées auprès des délégations pour trouver un terrain d'entente dans le but de parvenir à un consensus sur un programme de travail acceptable par tous les États membres, conformément au règlement intérieur de la Conférence. Nous espérons que vous poursuivrez jusqu'au dernier moment de votre présidence vos efforts acharnés.

**M. Shradi** (Libye) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter sincèrement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et de vous adresser tous mes vœux de réussite dans l'accomplissement de la tâche qui vous est confiée. Nous sommes certains que votre savoir-faire et votre expérience nous aideront à atteindre des résultats positifs propres à promouvoir la paix et la sécurité internationales. C'est la toute première fois que la Libye libre participe aux travaux de la Conférence du désarmement depuis le succès de notre révolution du 17 février, et elle est pleinement déterminée à assumer ses responsabilités régionales et internationales.

La Libye réaffirme l'importance du rôle majeur joué par cette conférence, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement établie par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Dans ce contexte, nous appelons à l'intensification des efforts entrepris pour parvenir à un consensus sur un programme de travail équilibré et complet pour 2012. Ce faisant, nous tenons compte de la nécessité d'engager des négociations sérieuses devant conduire à la conclusion d'instruments internationaux sur l'élimination complète des armes nucléaires et interdisant l'essai, la fabrication, le transfert, le stockage, l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, en vue de leur élimination sous un contrôle international strict, efficace et vérifiable et conformément à un calendrier précis.

La Libye est plus que jamais convaincue de l'importance du respect de l'ensemble des obligations auxquelles elle a souscrit en vertu des traités et des conventions relatifs à la non-prolifération des armes de destruction massive et, surtout, des armes nucléaires. Elle est tout à fait prête à coopérer avec la communauté internationale pour mettre en œuvre toutes les dispositions de ces traités et conventions, dans le cadre de toutes les instances internationales et régionales. Nous travaillerons avec la communauté internationale pour créer un climat propice à l'ouverture de négociations effectives devant conduire à la conclusion d'instruments internationaux sur l'élimination des armes de destruction massive et des armes nucléaires.

Il est préoccupant de constater que, plus de quarante ans après la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les risques liés aux armements nucléaires persistent, vu qu'un certain nombre d'États dotés d'armes nucléaires conservent leurs arsenaux et les maintiennent à un niveau d'alerte élevé. Malheureusement, aucun progrès effectif n'a été accompli sur la voie d'un désarmement nucléaire général. Les objectifs du Traité restent donc très éloignés, surtout si nous continuons à nous concentrer sur la non-acquisition de l'arme nucléaire par les États qui n'en sont pas dotés tout en empêchant les puissances nucléaires de prendre des mesures tangibles et concrètes en vue d'un désarmement nucléaire complet. De cette tribune, nous réaffirmons, comme il était indiqué dans la Déclaration adoptée lors du Sommet des pays non alignés qui s'est tenu à Charm el-Cheikh (Égypte), en 2009, notre accord de principe concernant le désarmement nucléaire. Les pays non alignés ont une nouvelle fois exhorté la Conférence du désarmement à engager des négociations sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier déterminé, y compris à travers la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires.

L'élimination totale des armes nucléaires constitue la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes. Tant que certains pays détiendront des armes nucléaires, il y aura toujours un risque qu'elles soient employées ou que des groupes terroristes s'en emparent. En attendant leur élimination totale, nous insistons sur le fait que les États non dotés d'armes nucléaires ont besoin de garanties effectives de la part des États qui en sont dotés contre l'emploi ou la menace de ces armes. Nous invitons donc la Conférence du désarmement à s'employer immédiatement à conclure un instrument international juridiquement contraignant pour prémunir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. C'est ce que la Cour internationale de Justice a souligné dans son avis consultatif de 1996 concernant la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires. La Cour a estimé que la menace ou l'emploi de ces armes était contraire au droit international en temps de conflit armé, en particulier aux principes du droit international humanitaire, et qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

La sécurité et la stabilité du Moyen-Orient ne pourront être assurées par la possession d'armes nucléaires par une partie, Israël étant en l'espèce le seul État de la région à ne pas avoir adhéré ni même manifesté le désir d'adhérer au TNP. Nous soulignons combien il est primordial de mettre en œuvre la résolution relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à tous les pays qui se sont portés coauteurs de la résolution de 1995 ayant trait au Moyen-Orient de prendre toutes les mesures nécessaires et, en particulier, de demander à Israël d'adhérer au TNP et de soumettre l'ensemble de ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En outre, nous souhaitons la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 concernant les trois piliers du Traité et la question du Moyen-Orient. Nous insistons aussi sur la nécessité d'organiser en 2012 une conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, à laquelle participeraient tous les pays de la région, l'accent étant mis sur les moyens d'appliquer la résolution relative au Moyen-Orient.

En conclusion, la Libye souligne une nouvelle fois qu'il importe pour la Conférence du désarmement d'envisager sérieusement la possibilité d'élargir sa composition et de désigner, pour sa session de 2012, un coordonnateur spécial chargé de cette question. Nous espérons que la Conférence examinera et approuvera le principe de l'adhésion de la Libye à la Conférence, sachant que la nouvelle Libye démocratique souhaite ardemment jouer un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en coopération avec la communauté internationale en général et avec les États membres de la Conférence du désarmement en particulier.

**M. Demiralp** (Turquie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la première présidence de la session de 2012 de la Conférence du désarmement. Je vous offre tous mes vœux de succès dans vos efforts tendant à faire progresser les travaux de la Conférence cette année.

Nous avons écouté avec attention le message du Secrétaire général de l'ONU. Comme à l'habitude, ce message renferme des recommandations avisées concernant les questions de désarmement et de non-prolifération et encourage la Conférence du désarmement à aller de l'avant. Il est vrai que cette année est très importante, sachant que 2012 marque le début du nouveau cycle d'examen du TNP et que le prochain sommet sur la sécurité nucléaire se tiendra en mars. Nous espérons que la Conférence du désarmement ne restera pas en retrait et qu'elle engagera des travaux de fond.

De fait, des événements positifs sont en train de se produire en matière de non-prolifération et de désarmement. Pourtant, ils ne sont pas suffisants. Chacun s'accorde en effet à reconnaître que le processus global de désarmement doit affronter des problèmes majeurs. Pour pouvoir dissiper la morosité et ouvrir la voie à de plus vastes réalisations, la communauté internationale doit, de notre point de vue, accomplir des progrès significatifs à brève échéance. L'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement, tout comme la tenue d'une conférence concluante sur le Moyen-Orient et l'établissement progressif d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans cette région ne sont que quelques exemples de tels progrès.

Monsieur le Président, la Turquie salue les efforts que vous faites pour nous aider à surmonter le blocage actuel. Nous sommes bien conscients qu'ils ont pour but d'inciter les membres de la Conférence à avoir des discussions fructueuses. Nous attendons beaucoup des initiatives de cette nature. Nous vous remercions aussi de la déclaration que vous nous avez livrée aujourd'hui et qui donne à réfléchir.

La Conférence du désarmement est bel et bien une instance unique. Elle a une responsabilité particulière à l'égard des questions contemporaines de désarmement. Nous devons tous faire le maximum pour préserver la pertinence de la Conférence en veillant à ce qu'elle puisse accomplir sa tâche essentielle. Cette année, la Turquie s'attachera à faire en sorte que la Conférence puisse reprendre des travaux de fond dans sa composition actuelle. Nous nous félicitons de l'adoption d'un ordre du jour complet et flexible, qui nous permet de traiter toutes les questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement. Notre prochain objectif doit être d'arrêter par consensus un programme de travail. Outre qu'il ouvrira la voie à des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, ce programme de travail nous permettra de progresser parallèlement sur les autres points de l'ordre du jour, c'est-à-dire d'engager un travail de fond sur les questions centrales que sont le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives. La tâche est considérable, car les problèmes que rencontre aujourd'hui la Conférence ne proviennent ni de ses procédures ni de sa dynamique propre. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de compréhension mutuelle et d'une pensée créatrice, dans un contexte caractérisé par de profondes transformations à l'échelle mondiale.

En conclusion, permettez-moi de réaffirmer notre appui à l'Équateur et aux autres États qui exerceront la présidence de la Conférence cette année et de vous présenter tous nos vœux de réussite.

**M. Wai** (Myanmar) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, c'est un immense honneur pour moi de prendre la parole au cours de la présente séance en ce début de session annuelle, alors que nous renouvelons nos efforts pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi d'emblée de vous féliciter chaleureusement d'avoir accédé à la présidence en ce moment crucial pour l'avenir de la Conférence. Je suis convaincu que, grâce à votre sagacité et sous votre direction éclairée, nous atteindrons les résultats espérés. Je tiens à vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

Ma délégation salue les efforts que vous avez faits pendant l'intersession pour communiquer avec l'ensemble des États membres de la Conférence, notamment en organisant une première série de consultations. Nous vous félicitons également pour votre document interne ou, comme vous l'avez appelé vous-même, le non-document concernant le programme de travail pour la session de 2012.

Je tiens à remercier M. Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, de sa présence parmi nous aujourd'hui et de la déclaration qu'il nous a lue au nom du Secrétaire général de l'ONU. Le message du Secrétaire général nous indique la direction dans laquelle la Conférence du désarmement doit aller.

Permettez-moi aussi de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Japon et de la Norvège. Messieurs, vos compétences diplomatiques et votre expérience contribueront sans aucun doute à enrichir les travaux de la Conférence. J'en profite en outre pour adresser un adieu chaleureux à l'Ambassadeur de la France à l'occasion de son départ. Monsieur l'Ambassadeur, nous vous souhaitons un plein succès dans vos futures responsabilités.

Monsieur le Président, le Myanmar a toujours attaché une importance primordiale au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Tant que les armes nucléaires existeront, le risque de prolifération de ces armes subsistera. Nous sommes convaincus que le seul moyen de protection réellement efficace contre une catastrophe nucléaire se trouve dans

l'élimination totale de ces armes sinistres. En 1946, dans sa toute première résolution, l'Assemblée générale a appelé de ses vœux l'élimination des armes nucléaires présentes dans les arsenaux nationaux. Aujourd'hui, cet appel demeure sans suite.

Le Myanmar est aussi attaché à d'autres questions importantes telles qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives.

Monsieur le Président, permettez-moi de faire part de nos vues sur la situation de la Conférence. Cela fait seize ans que la Conférence a accompli pour la dernière fois un de ses mandats, à savoir la négociation et la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996. Ma délégation est profondément contrariée par le blocage de la Conférence, qui dure depuis cette date. Cependant, malgré notre déception, ma délégation demeure convaincue que la composition unique en son genre et les réalisations historiques de la Conférence nous donnent une raison de croire qu'elle conserve toute sa pertinence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Une chose est néanmoins claire aujourd'hui: la Conférence et ses membres devront faire preuve d'une créativité et d'un esprit de coopération considérables au cours des consultations de cette année.

Il est évident que le sort de la Conférence est entre nos mains. Les questions de procédure ne peuvent être tenues pour responsables de la stagnation actuelle de la Conférence. Ses membres devront prendre des décisions graves qui détermineront largement l'échec ou, au contraire, le succès de la Conférence. Le temps est venu pour la Conférence de prendre des décisions courageuses.

Ma délégation se déclare à nouveau prête à participer de façon constructive à tous les efforts qui seront faits pour parvenir cette année à un accord sur un programme de travail pour la Conférence. Nous sommes ouverts et prêts à explorer tous les moyens susceptibles de nous aider à débloquer la situation. Dans le même ordre d'idées, nous appelons tous les États membres à faire montre d'un maximum de flexibilité et de volonté politique pour atteindre nos objectifs communs dans le cadre de la Conférence.

**M. Lusiński** (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à votre éminente fonction et de vous assurer de l'appui de ma délégation. Le caractère politique de notre débat est une excellente chose, car la nature de notre tâche est politique, et non procédurale. C'est pourquoi je préférerais ne pas consacrer trop de temps aux questions de procédure. Je vous remercie d'avoir soumis un document officieux pour faciliter nos discussions. La première séance, au cours de laquelle nous avons adopté notre ordre du jour – ce qui représente d'ores et déjà un progrès par rapport à l'année dernière – n'est probablement pas le meilleur moment pour des discussions détaillées sur la façon dont nous devrions procéder dans les semaines qui viennent.

Je me sens dans l'obligation de faire quelques observations qui me sont venues à l'esprit alors que vous donniez lecture du document officieux, particulièrement en ce qui concerne la deuxième partie, dans laquelle vous proposez obligamment de développer les éléments d'un traité interdisant la production de matières fissiles, à savoir la formule sur laquelle nous avons travaillé lors de la session de la Première Commission. Je suis surpris qu'il soit ici question d'un traité visant à prévenir l'emploi des matières fissiles existantes, qu'elles soient civiles ou militaires, des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, étant entendu que nous envisageons d'ouvrir des négociations au sujet d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, centré sur les matières ne devant plus être produites à l'avenir. La Pologne n'est pas opposée à l'idée de faire le point de la situation, mais le fait de mentionner les stocks uniquement semble dénoter un certain déséquilibre.

Je pense également qu'en élaborant notre futur programme de travail nous devrions lire attentivement le règlement intérieur et le document CD/1864.

Ma dernière observation est que le nombre impressionnant de groupes de travail et de coordonnateurs spéciaux ne suffit pas à compenser l'absence de négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles. S'il semble judicieux de concevoir un programme complet de désarmement, ce programme ne repose en réalité sur rien de véritablement substantiel. Tel n'est pas le cas des nouveaux types d'armes de destruction massive, et je crois que, pour progresser réellement, nous devons nous concentrer sur l'essentiel.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je voudrais à nouveau préciser les choses. Comme je l'ai indiqué au début de la séance et lors de mes consultations, ma délégation a établi le document informel pour alimenter la réflexion. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une proposition équatorienne de plan d'action.

**M. Kwon** Haeryong (République de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence à ce moment crucial. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation au cours de votre présidence.

J'en viens à présent à la situation de la Conférence. Depuis plus de dix ans, celle-ci ne parvient pas à exercer son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. La communauté internationale a exprimé sa frustration après des années de paralysie de la Conférence, et sa patience s'épuise. La résolution pertinente adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale reflétait ce sentiment. Lors de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, la Première Commission a indiqué que la session de 2012 devait permettre l'adoption et l'exécution d'un programme de travail complet dans un délai déterminé. Cette année pourrait donc être la dernière occasion offerte à cette instance par la communauté internationale. Il ne tient qu'à nous de saisir ou non une telle occasion.

Dans ce cas, il est évident que pour que la Conférence aille de l'avant, ses États membres doivent réfléchir de façon plus créative et faire preuve de davantage de souplesse politique, qu'il s'agisse des préoccupations en matière de sécurité ou du règlement intérieur de la Conférence, comme l'a déclaré dans son message le Secrétaire général de l'ONU. Dans ce contexte, permettez-moi de vous assurer une nouvelle fois que ma délégation reste disposée à coopérer pleinement et dans un esprit accommodant.

Ma délégation estime que le document CD/1864, adopté par consensus en 2009, représente encore une bonne base pour le programme de travail de cette année et que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles représente, entre les quatre questions centrales dont la Conférence est saisie, celle qui est la plus mûre pour la négociation.

**M. Khelif** (Algérie) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, la délégation algérienne tient tout d'abord à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et, dans le même temps, à vous assurer, vous et les présidents suivants, de son plein appui en vue de réaliser des progrès dans nos travaux et de produire dans les meilleurs délais un programme de travail. L'impasse dans laquelle la Conférence se trouve depuis un bon nombre d'années ne peut plus durer et constitue une réelle source de préoccupation. Nous accueillons avec satisfaction vos efforts qui nous ont permis d'adopter un ordre du jour dès la première séance plénière, ce qui, je crois, ne s'était pas produit depuis des années. Nous espérons que cet état d'esprit positif grâce auquel nous avons pu adopter l'ordre du jour en temps voulu subsistera et qu'il nous permettra de parvenir à un consensus sur le programme de travail. La délégation algérienne a demandé la parole aujourd'hui uniquement pour faire part brièvement de certaines positions en réaction aux déclarations qui appelaient des commentaires.

En premier lieu, la délégation algérienne est prioritairement attachée au désarmement nucléaire, sur la base du document final adopté par l'Assemblée générale en 1978 à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, laquelle a défini le mandat et la feuille de route de la Conférence du désarmement. Nous sommes donc convaincus de la nécessité de préserver la Conférence. Comme l'a déclaré l'Ambassadeur de la France, nous ne voulons pas céder au désespoir.

Beaucoup de délégations l'ont fait observer dans leurs déclarations: la raison principale de la paralysie de la Conférence est politique. De notre point de vue, ce n'est pas en recourant à d'autres dispositifs ou en modifiant les méthodes de travail de la Conférence que nous pourrions progresser dans nos travaux ou élaborer, dans le domaine du désarmement nucléaire, des instruments internationaux efficaces bénéficiant de l'assise politique et de la légitimité nécessaires.

Nous avons écouté avec un vif intérêt les propos de ceux qui ont indiqué qu'en cas de persistance du blocage, l'Assemblée générale prendrait ses responsabilités vis-à-vis de la Conférence. Nous posons, dans ce cas, la question de savoir si la situation de l'Assemblée générale des Nations Unies est différente de celle de la Conférence du désarmement. Pouvons-nous envisager d'obtenir des résultats différents alors que les raisons sont identiques? Les motivations politiques sur lesquelles reposent nos positions à la Conférence du désarmement ne sont-elles pas les mêmes que celles qui sous-tendent les positions de nos États et de nos délégations à New York? Comment envisager d'obtenir des résultats différents à New York alors que les raisons et le climat politique sont du même ordre? Pour cette raison, la délégation algérienne estime qu'il faut recourir à une approche globale qui puisse rapprocher les priorités des différents États membres et groupes d'États membres.

Nous comprenons bien que chaque délégation à la Conférence a pour mission de représenter son pays et de défendre ses intérêts nationaux en matière de sécurité. En revanche, nous avons du mal à comprendre en quoi la conclusion d'un instrument juridique international sur des garanties de sécurité négatives pourrait constituer une menace pour la sécurité de certains pays. Nous tenons à dire que cette question est une priorité pour les États non dotés d'armes nucléaires. L'Ambassadeur Danon nous a rappelé, dans son discours d'adieu, que le dernier instrument adopté et entré en vigueur dans le domaine du désarmement nucléaire multilatéral était le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 1968. Nous tenons à souligner que les États non dotés d'armes nucléaires ne s'opposent pas à la conclusion de nouveaux instruments internationaux relatifs au désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, pour évaluer les possibilités de progresser, nous vous invitons à poursuivre vos consultations sur la base des documents et des décisions qui jouissent de l'appui de bon nombre d'États, en particulier du document CD/1864, et à centrer votre attention sur les questions connexes, plutôt que d'opter pour de nouvelles orientations et de soulever de nouvelles questions qui pourraient nous éloigner davantage encore du consensus sur notre programme de travail. Entre-temps – ce n'est pas une proposition, mais simplement une idée – nous pourrions réfléchir à une méthode de travail qui nous permette de poursuivre les discussions de fond sur les différents points de l'ordre du jour, afin de nous préparer à l'éventualité d'un consensus sur un programme de travail.

**M. Hoffmann** (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je n'avais pas prévu de prendre la parole aujourd'hui, mais permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, comme c'est la coutume, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous souhaiter le plus grand succès au cours des quatre semaines qui viennent. Sans entrer dans les détails à ce stade, je voulais aussi vous remercier de ce qu'on pourrait appeler votre document de réflexion. Il est important, à mon avis, que les présidents recherchent des moyens d'avancer, et je crois qu'il était tout à fait normal que vous présentiez ce document officieux, pour nous permettre de nous interroger sur les possibilités qu'il peut y avoir.

En réalité, j'ai pris la parole car je tenais absolument à remercier mon collègue français, qui est déjà parti, mais j'invite sa délégation à lui transmettre ce que je voulais lui dire ici. Je tiens à remercier du fond du cœur l'Ambassadeur Danon de ses contributions à la Conférence. S'il est vrai que je n'étais pas toujours d'accord avec lui, j'ai toujours écouté avec une grande attention ce qu'il avait à dire. Cela dépend aussi, dans une certaine mesure, je le crois, de la réalité objective: la France est une puissance nucléaire, pas l'Allemagne, et il y a donc nécessairement des différences d'appréciation des enjeux; mais, comme je l'ai dit, j'ai toujours trouvé que ce qu'il avait à dire était particulièrement réfléchi, et j'aimerais réellement le remercier et lui adresser mes vœux de réussite dans ses futures activités. Je me réjouirais du reste de le revoir. Il a indiqué qu'il pourrait sans doute travailler encore dans le domaine nucléaire, ce qui nous donnera peut-être l'occasion de le revoir à Genève.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Puisque tel ne semble pas être le cas, le secrétariat souhaite à présent faire quelques annonces.

**M. Sareva** (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Tout d'abord, j'appelle l'attention des délégations sur le document CD/INF.62, qui est une note d'information établie à l'attention des États membres de la Conférence et des non-membres. Elle vous a été distribuée et se trouve aussi sur le site Web. J'invite les délégations à prendre connaissance d'un certain nombre d'éléments importants exposés dans ce document, notamment de la demande tendant à soumettre dès que possible au secrétariat une lettre ou une note verbale précisant la composition des délégations respectives, ainsi que de la demande que nous vous avons adressée par courrier, vous invitant à préciser si vous souhaitiez encore recevoir les documents officiels sur papier et, dans l'affirmative, dans quelles langues ces documents devaient vous être fournis. Comme vous le savez, le Secrétariat de l'ONU est soumis à des contraintes de plus en plus importantes. Nous devons faire plus avec moins, et cela signifie que nous devons réaliser des économies, notamment en ce qui concerne la documentation.

En deuxième lieu, je vous signale qu'une lettre nous a été adressée, demandant aux délégations de fournir une adresse électronique spéciale pour nous permettre de communiquer avec vous. Le secrétariat a l'intention de supprimer prochainement l'usage des télécopies et souhaite opter pour un système de communication.

Enfin, j'appelle votre attention sur une invitation, déposée sur vos tables, à une exposition intitulée «Façonner l'histoire future: quatre-vingtième anniversaire de la Conférence mondiale du désarmement». Cette exposition s'ouvrira le mardi 14 février, et vous êtes invités à faire savoir si vous souhaitez être présents à cette occasion. Elle est organisée par la bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève, avec le concours du Bureau pour les affaires de désarmement.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je remercie le secrétariat de ces annonces. Je voudrais conclure la séance en invitant les délégations à examiner les réflexions que je vous ai livrées aujourd'hui pour tâcher de surmonter le blocage qui paralyse la Conférence du désarmement. Lors d'une séance de consultations officieuses, un ambassadeur a déclaré que la Conférence allait tout droit au suicide collectif. Cette affirmation renferme une grande part de vérité, et j'invite toutes les délégations à faire un effort de créativité au cours des prochaines séances pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Je vous remercie tous de votre présence. Je vais à présent lever la séance, non sans vous avoir rappelé que la prochaine aura lieu le mardi 31 janvier 2012, à 10 heures.

*La séance est levée à 12 h 55.*